



COMPTE FINANCIER UNIQUE

2022

Conseil de communauté du 22 juin 2023

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PARTIE I. LES ACTIONS DU TERRITOIRE EN CHIFFRES : VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	4
A. Budgets consolidés (synthèse)	8
B. Budgets consolidés (détails).....	11
PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	19
A. Des recettes de fonctionnement qui poursuivent leur dynamique	21
B. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré un contexte d'inflation.....	28
C. Les soldes d'épargne.....	38
PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40
A. Des dépenses d'investissement toujours soutenues.....	41
B. Le mode de financement des investissements marqué par un recours à l'emprunt plus important	46
C. la dette et sa gestion : un endettement en augmentation	47



INTRODUCTION



NOUVEAUTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF DEVIENT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU). La Communauté urbaine de Dunkerque s'est portée volontaire.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

CONTEXTE 2022

L'année 2022 aura notamment été marquée par la finalisation de la reconstruction de la régie collective, la rénovation et l'aménagement de la voirie ou encore la poursuite de la rénovation de la digue de Malo et des quartiers de renouvellement urbain. La Communauté Urbaine de Dunkerque a engagé une démarche volontariste en faveur du développement de son territoire afin de préparer les enjeux de demain. Elle a en effet revu son plan d'investissement afin d'accentuer les actions en faveur du développement de la plateforme industrialo-portuaire, du service public en lien avec la transition écologique et l'attractivité de son territoire.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la collectivité en 2022 (baisse des dotations de l'État, contribution au Fonds National de Péréquation...), comme sur les communes membres. Ainsi, la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et des fonds de concours (FIC).

Comme pour 2021, le montant de la DSC a été recalculé à l'aide de nouveaux mécanismes permettant une valorisation de la DSC versée aux communes. La CUD continue de prendre en charge la totalité du fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes et aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Partie I.



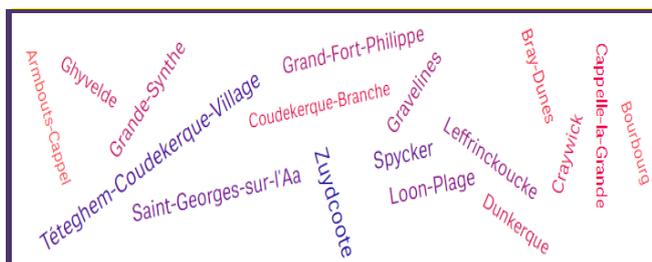
Les actions du territoire en chiffres : vue d'ensemble des différents budgets du compte financier unique 2022

PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET DE SON PROJET

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Carte d'identité

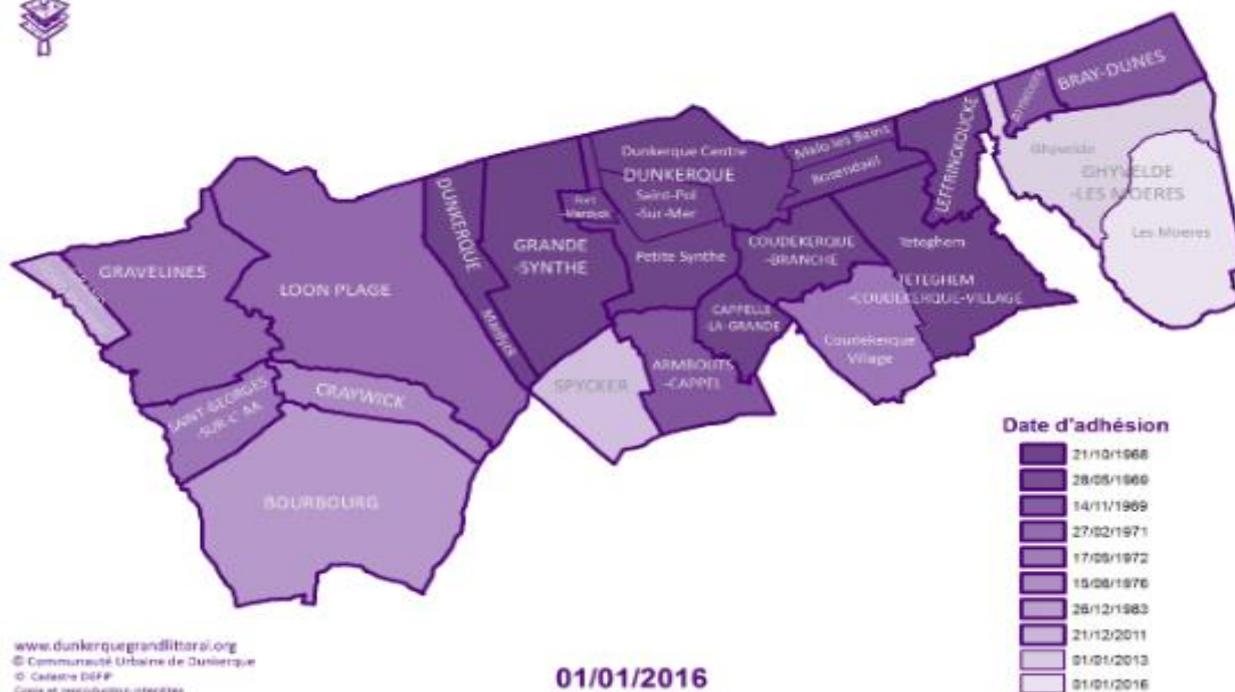
Population : 196 901 habitants
 Date de création : 21 octobre 1968
 Nature juridique : EPCI à fiscalité propre
 61 conseillers et conseillères communautaires
 Superficie : 306,73 km²
 Nombre de communes : 17



Chiffres clés 2022

Le budget : 549 M€
 Les dépenses de fonctionnement : 429 M€
 Les dépenses d'investissement (équipement) : 89 M€
 Reversement aux communes : 163 M€
Dont attribution de compensation : 114,05 M€
Dont DSC : 48,88 M€
 Le montant des annuités d'emprunts : 38,9 M€
 Dette au 31/12 : 464,13 M€
 Nombre de budgets : 7 budgets dont 6 budgets annexes

Véhicules électriques	Mobilité	Logement social	Réseaux de chaleur et de froid
Numérique		es	Plan local d'urbanisme
Sport	Gaz et électricité	Aménagement territorial	Gestion des milieux aquatiques
Fourrière animale	Accessibilité	Gestion des déchets	Cohérence territoriale
Tourisme	Espaces Verts	Cimetières et crématoriums	
Stationnement	Accueil des gens du voyage	Assainissement	
Défense contre l'incendie	Développement économique	Zones d'activité	
Fourrière automobile	Eau potable et industrielle	Habitat	
Politique de la Ville	Equipements	Plan de déplacement	



Un projet de territoire a été validé au conseil communautaire du 09/02/2023 autour des axes suivants qui guident l'action communautaire :

Axe 1: Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire

Après une période de baisse de sa population et une image négative véhiculée de notre territoire, (industrie...), celui-ci a inversé cette représentation pour continuer son développement grâce à :

- Une politique active de diversification économique, propice à attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois.
- Une politique d'aménagement urbain soucieuse de solidarité, pour le bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux.
- Des initiatives d'envergure régionale et nationale de nature à faire rayonner notre territoire au-delà de ses frontières. L'ensemble de ces leviers contribue à renforcer l'attractivité du dunkerquois

Axe 2: Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et social

L'enjeu est de préparer les mutations, gérer les transitions et inventer le territoire de demain.

- D'une part en améliorant le cadre de vie (en accélérant l'intégration dans nos politiques publiques des enjeux de santé, d'environnement, etc, ...),
- D'autre part en répondant aux impératifs de la transition écologique et du développement durable.

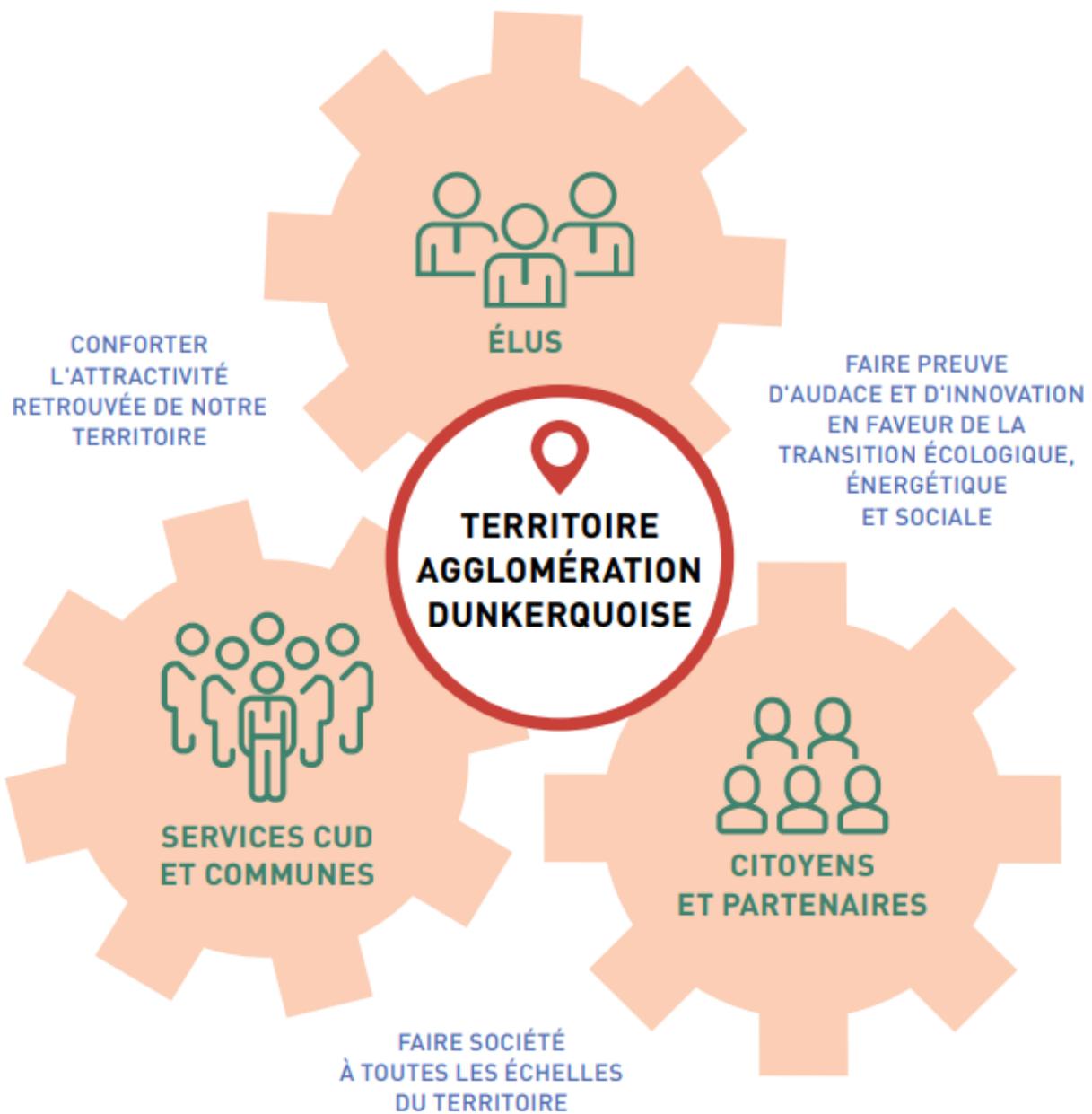
Axe 3: Faire société à toutes les échelles du territoire

L'enjeu est de créer et recréer du lien social et le collectif à toutes les échelles du quartier de l'agglomération. De la gouvernance avec les partenaires du territoire, aux politiques événementielles. Il conviendra d'amplifier le développement de la participation citoyenne et des démarches d'éducation populaire.

**DES ENJEUX
POLITIQUES**

**UNE IMPLICATION
DES ACTEURS**

**UNE APPROCHE
TRANSVERSALE**



BUDGETS CONSOLIDÉS (SYNTHESE)

TROIS MISSIONS ESSENTIELLES

La déclinaison du projet de territoire passe par la réalisation de 3 missions essentielles :

L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie...) qui relèvent de ses compétences juridiques et qu'elle développe soit directement, soit par délégation et fonds de concours aux communes

L'animation du territoire, à travers des politiques de développement partenarial, qui ne procèdent pas directement de ses compétences historiques mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable...).

La garantie d'une cohésion territoriale. La CUD est ainsi le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les communes et partenaires. Le projet communautaire exprime cette vision. Des stratégies sectorielles la précisent, comme le Plan climat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat et de Déplacement, Les Etats Généraux de l'Environnement ou la nouvelle politique déchets.

Les dépenses consacrées à ces missions se répartissent sur 7 budgets

Budget principal : une légère diminution des recettes et une stabilité des dépenses

Ce budget supporte 72 % des dépenses effectuées en 2022, pour un montant de 398 M€.

Il se caractérise en 2022 par une augmentation de son épargne brute de 2,19M€ sur son cycle de fonctionnement. Cette épargne reste néanmoins au-dessous de son niveau de 2020. Il se situe au-dessus du seuil fixé en termes d'indicateur de bonne santé financière.

En investissement, le niveau des dépenses reste stable par rapport à 2022. Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est nécessaire au-delà des autres recettes d'investissements (subventions, FCTVA...) et la dette du budget principal fin 2022 s'élève à 338,9M€ contre 332,2M€ en 2021.

Budget des ordures ménagères : un budget qui s'équilibre principalement par ses propres recettes

Les dépenses du budget des ordures ménagères représentent 57,01M€ en 2022 contre 48,3M€ en 2021. Ceci du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 4M€ de charges de service public et +1,5M€ de charges de personnel)

Sa principale recette est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 30,85 M€. Cette recette de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2021 (+1,2M€ soit +4%). Mais les dépenses de fonctionnement étant également en augmentation (6,33M€ soit +17%), la contribution du budget principal est de 7,43M€ en 2022 contre 2,10M€ en 2021. Toutefois, ce budget annexe s'équilibre principalement par ses propres recettes (près de 39M€).

La dette du budget des ordures ménagères progresse pour atteindre 81,6 M€ fin 2022 contre 77,8 M€ fin 2021.

Budget transports : des investissements en légère diminution après un développement exceptionnel au précédent mandat en lien avec la THNS

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 69,19M€ représentent 12 % des budgets totaux.

Sa recette principale est le versement transport pour 36,3 M€ en 2022 en augmentation de 6,8M€ liée à l'augmentation du versement mobilité (année pleine). Le coût de la délégation de service public a augmenté de + 6M€ soit 11,7% du fait de l'augmentation des coûts d'énergie.

Le niveau des investissements est relativement contenu sur ce budget qui a été fortement mobilisé sur le précédent mandat : 6,5 M€ d'équipement en 2022 contre 8,3 M€ en 2021.

La dette du budget Transports progresse néanmoins pour atteindre 10,2 M€ fin 2022 contre 7,1 M€ fin 2021.

Budget assainissement : un budget en équilibre malgré des dépenses soutenues

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 19 M€ en 2022 (3,5 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette du budget Assainissement décroît de 1,8M€, et s'élève à 30,9M€ fin 2022 contre 32,7M€ fin 2021.

Budget GEMAPI : une activité qui progresse

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », représente 1,14% des budgets, pour un montant de 6,24 M€ en 2022. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 4,8 M€ (compensation Etat comprise)

Ce budget qui devrait porter de lourds investissements fait l'objet d'un suivi particulier. En effet, le besoin de financement au regard de la programmation d'investissement ne peut se faire que par l'emprunt ou en dégageant de l'autofinancement depuis la section de fonctionnement, tandis que la recette principale sur cette section est la taxe Gemapi. Ce budget a doublé par rapport à 2021 en passant de 3,21M€ à 6,24M€.

La dette du budget Gemapi diminue de 0,05M€, et s'élève à 2,33M€ fin 2022 contre 2,38M€ fin 2021.

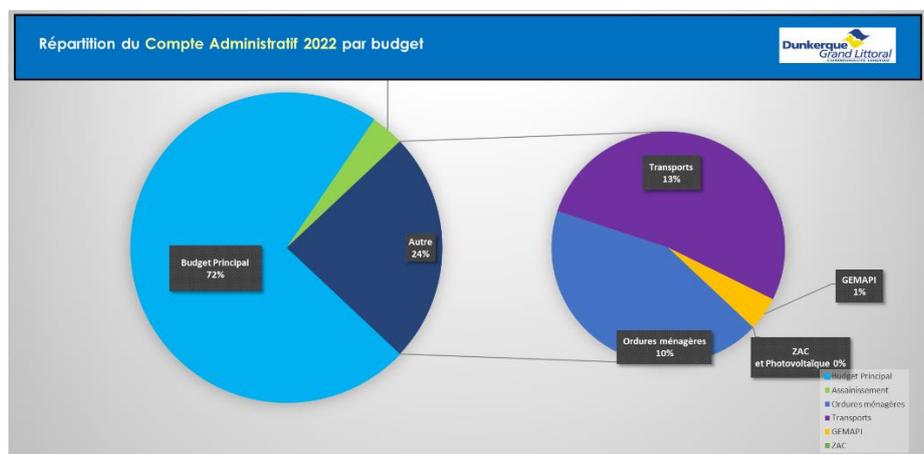
Budget ZAC de Loon-Plage : un budget en pause le temps des études

Comme sur les années précédentes ce budget à une activité réduite s'élevant à 0,01M€.

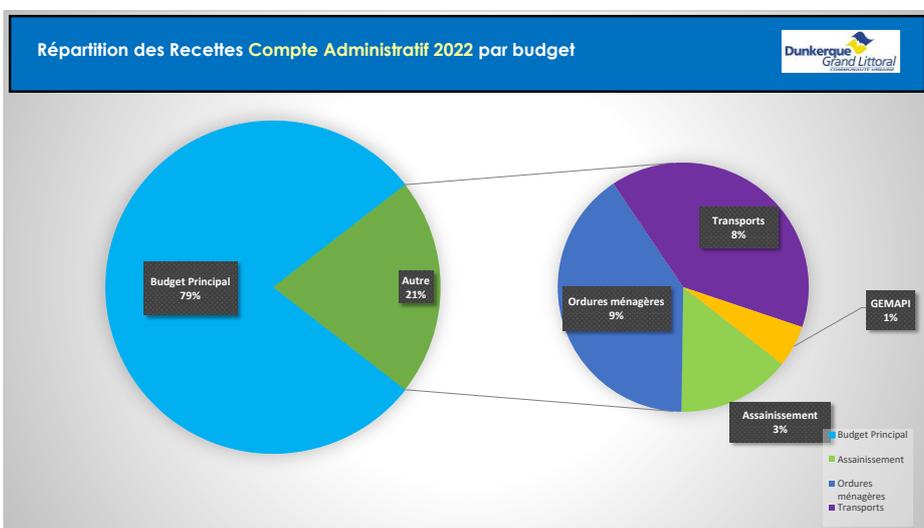
Vue synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets

(mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus)

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Colonne1
Budget Principal	313,03	85,21	398,25	72,43%
Budgets Annexes	116,79	34,82	151,61	27,57%
Assainissement	8,19	10,82	19,01	3,46%
Ordures ménagères	43,46	13,55	57,01	10,37%
Transports	62,17	7,02	69,19	12,58%
GEMAPI	2,96	3,28	6,24	1,14%
ZAC	0,01	0,00	0,01	0,00%
Photovoltaïque	0,00	0,14	0,14	0,03%
TOTAL	429,83	120,03	549,86	100,00%



Budgets (en Millions d'euros)	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement †	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	381,92	74,09	456,01	78,82%
Budgets Annexes	104,90	17,62	122,53	21,18%
Assainissement	16,33	1,60	17,93	3,10%
Ordures ménagères	39,97	9,45	49,42	8,54%
Transports	43,72	4,72	48,43	8,37%
GEMAPI	4,88	1,72	6,60	1,14%
Photovoltaïque	0,01	0,14	0,15	0,03%
TOTAL	486,82	91,72	578,54	100,00%



B. BUDGETS CONSOLIDÉS (DETAILS)

Budgets consolidés

Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation 21-22(%)
Dépenses réelles hors flux croisés	405,006	410,756	429,830	19,07	4,64%
Recettes réelles hors flux croisés	462,250	467,661	486,818	19,16	4,14%

Indicateurs	CA2020	CA2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation 21-22(%)
Epargne Brute	57,420	56,933	56,988	0,055	0,10%
Résultat de fonctionnement reporté	0,840	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	38,622	33,183	29,745	-3,438	-10,36%
Résultat	39,463	33,183	29,745	-3,438	-10,36%

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation 21-22(%)
Dépense	Totaux		450,971	459,744	490,590	30,846	6,71%
	Réel	Totaux	427,014	433,587	459,465	25,878	5,97%
		Reversement de fiscalité aux communes	166,554	166,645	162,999	-3,646	-2,19%
		Charges de personnel	73,558	72,455	78,072	5,617	7,75%
		Délégation de service public	49,751	52,060	58,153	6,093	11,70%
		Charges du service public	45,023	48,875	54,281	5,406	11,06%
		Subventions	26,310	27,567	29,979	2,412	8,75%
		Participation aux budgets annexes	22,008	22,831	29,635	6,804	29,80%
		Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,923	17,418	17,490	0,072	0,41%
		SDIS	13,366	13,435	13,545	0,110	0,82%
		Frais financiers	9,531	8,932	8,902	-0,030	-0,34%
		Autres dépenses	1,203	2,254	2,112	-0,142	-6,30%
		Primes d'épurations reversées	0,501	0,510	0,510	0,000	0,00%
		Reversement de versement transport	0,340	0,377	0,386	0,009	2,31%
	Charges exceptionnelles	0,770	0,200	0,392	0,192	96,14%	
Provisions	0,176	0,028	3,009	2,982	10 802,60%		
Ordre	Totaux	23,958	26,157	31,124	4,968	18,99%	
	Amortissements	23,016	25,185	23,648	-1,537	-6,10%	
	Autres opérations d'ordre	0,000	0,001	6,500	6,499	-	
	Opérations d'ordre	0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%	
Recette	Totaux	490,434	492,927	519,859	26,932	5,46%	
	Réel	Totaux	484,257	490,492	515,973	25,480	5,19%
		Attribution de compensation	1,105	1,111	1,277	0,166	14,97%
		Autres produits	5,001	7,153	10,180	3,027	42,32%
		Délégation de service public	4,670	5,125	3,600	-1,525	-29,75%
		Dotations compensation suppression TP	122,457	123,082	122,457	-0,625	-0,51%
		Dotations de l'Etat et subventions fiscales	99,809	128,786	131,201	2,415	1,88%
		Fiscalité directe	126,525	102,560	104,052	1,492	1,45%
		FPIC encaissé	5,442	5,614	5,600	-0,015	-0,26%
		Impôts et taxes	3,020	2,429	3,396	0,967	39,82%
		Participation du budget principal	22,008	22,831	29,635	6,804	29,80%
		Produits exceptionnels	12,398	2,843	7,719	4,876	171,52%
		Produits financiers	0,557	0,477	0,475	-0,002	-0,39%
		Redevance assainissement	14,507	16,410	14,106	-2,304	-14,04%
		Reprise de provision	0,000	0,000	0,275	0,275	-
		Subventions	3,153	2,855	5,700	2,845	99,65%
		Subventions et primes d'épuration	0,811	0,886	0,850	-0,036	-4,11%
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,811	29,648	30,858	1,210	4,08%
		Taxe sur l'électricité	0,061	0,078	0,077	-0,001	-0,82%
		Vente de produits	0,000	0,002	0,005	0,003	138,08%
		Ventes - produits divers	7,892	9,117	8,206	-0,911	-9,99%
		Versement Transport	25,031	29,487	36,305	6,819	23,13%
	Ordre	Totaux	6,177	2,435	3,886	1,452	59,63%
Autres opérations d'ordre		5,184	1,387	2,786	1,400	100,94%	
Opérations d'ordre		0,993	1,048	1,100	0,052	4,98%	

Investissement

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation 21-22(%)		
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux	189,425	139,111	134,739	-4,372	-3,14%		
		Réel	Totaux	183,248	136,676	130,339	-6,337	-4,64%	
			Dépenses d'équipement	98,646	62,608	73,909	11,300	18,05%	
			Remboursement de la dette	31,498	28,632	30,508	1,876	6,55%	
			Subventions d'équipement	16,767	23,934	14,919	-9,015	-37,67%	
			Subventions	0,000	0,000	0,016	0,016	-	
			Remboursements anticipés	33,315	18,500	10,300	-8,200	-44,32%	
			Avances remboursables et participations	0,110	0,034	0,124	0,090	260,88%	
			Avances et dettes compensées	0,348	0,698	0,358	-0,340	-48,73%	
			Autres dépenses	2,534	2,264	0,200	-2,065	-91,18%	
			Avance budget ZAC et lotissements	0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%	
		Ordre	Totaux	6,177	2,435	4,400	1,965	80,72%	
			Opérations d'ordre	6,177	2,435	4,400	1,965	80,72%	
		Recette	Totaux	162,747	108,703	101,508	-7,195	-6,62%	
			Réel	Totaux	138,789	82,546	69,865	-12,681	-15,36%
			Emprunts	75,470	43,106	42,425	-0,681	-1,58%	
			FCTVA	0,000	17,622	5,396	-12,226	-69,38%	
			Subventions	12,933	16,212	11,259	-4,953	-30,55%	
			Autres recettes	28,809	4,557	0,589	-3,968	-87,08%	
			Taxe d'aménagement	1,200	0,695	0,853	0,158	22,73%	
			Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348	0,000	0,12%	
			Avances remboursables et participations	0,000	0,000	0,481	0,481	-	
			Dépenses d'équipement	0,000	0,000	0,008	0,008	-	
		Participation du budget principal	0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%		
		Refinancements anticipés	20,000	0,000	8,500	8,500	-		
	Ordre	Totaux	23,958	26,157	31,643	5,486	20,97%		
		Amortissements	22,655	24,824	23,647	-1,177	-4,74%		
		Autres opérations d'ordre	0,360	0,362	7,018	6,656	1 840,74%		
		Autres recettes	0,000	0,000	0,001	0,001	-		
		Opérations d'ordre	0,942	0,971	0,977	0,006	0,62%		

Détail par budget*

Budget Principal – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	309,902	310,330	313,033	2,703	0,87%
Recettes réelles hors flux croisés	373,487	370,196	381,917	11,721	3,17%

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	41,578	37,050	39,249	2,199	5,94%
Résultat de fonctionnement reporté	0,840	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	28,595	21,855	20,282	-1,573	-7,20%
Résultat	29,436	21,855	20,282	-1,573	-7,20%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			345,910	348,766	363,301	14,536
	Réel	Totaux		331,909	333,161	342,668	9,507	2,85%
			Reversement de fiscalité aux communes	166,554	166,645	162,999	-3,646	-2,19%
			Charges de personnel	56,539	55,650	59,501	3,852	6,92%
			Subventions	24,564	26,104	27,518	1,414	5,42%
			Charges du service public	23,540	23,333	24,505	1,172	5,02%
			Participation aux budgets annexes	22,008	22,831	29,635	6,804	29,80%
			Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,923	17,418	17,490	0,072	0,41%
			SDIS	13,366	13,435	13,545	0,110	0,82%
			Frais financiers	5,577	5,491	5,572	0,081	1,47%
			Autres dépenses	1,154	2,130	1,833	-0,297	-13,95%
			Charges exceptionnelles	0,685	0,124	0,069	-0,055	-44,46%
	Ordre	Totaux		14,001	15,605	20,634	5,029	32,23%
			Amortissements	14,001	15,605	14,134	-1,471	-9,42%
			Autres opérations d'ordre	0,000	0,000	6,500	6,500	-
Recette	Totaux			375,346	370,621	383,109	12,489	3,37%
	Réel	Totaux		373,487	370,196	381,437	11,240	3,04%
			Dotations de l'Etat et subventions fiscales	99,809	128,781	129,702	0,921	0,72%
			Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457	0,000	0,00%
			Fiscalité directe	126,525	102,560	104,052	1,492	1,45%
			FPIC encaissé	5,442	5,614	5,600	-0,015	-0,26%
			Autres produits	3,741	5,313	8,579	3,265	61,46%
			Produits exceptionnels	12,274	2,583	0,000	-2,583	-100,00%
			Subventions	1,811	1,488	3,658	2,171	145,91%
			Attribution de compensation	1,105	1,111	1,277	0,166	14,97%
			Produits financiers	0,262	0,212	0,228	0,016	7,60%
			Taxe sur l'électricité	0,061	0,078	0,077	-0,001	-0,82%
	Ordre	Totaux		1,859	0,424	1,673	1,248	294,17%
			Autres opérations d'ordre	1,859	0,424	1,673	1,248	294,17%

*sauf budget photovoltaïque (uniquement 142K€ de dépenses d'équipement en 2022)

Budget Principal – Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		134,582	100,061	95,906	-4,155
		Réel	Totaux	132,723	99,637	93,720	-5,917	-5,94%
			Dépenses d'équipement	71,560	38,349	46,783	8,433	21,99%
			Subventions d'équipement	16,737	23,934	14,890	-9,044	-37,79%
			Remboursement de la dette	21,753	21,699	23,218	1,519	7,00%
			Remboursements anticipés	20,000	13,000	8,500	-4,500	-34,62%
			Avances remboursables et participations	0,110	0,034	0,124	0,090	260,88%
			Avances et dettes compensées	0,000	0,350	0,000	-0,350	-100,00%
			Autres dépenses	2,534	2,264	0,200	-2,065	-91,18%
			Avance budget ZAC et lotissements	0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%
		Ordre	Totaux	1,859	0,424	2,186	1,762	415,20%
			Opérations d'ordre	1,859	0,424	2,186	1,762	415,20%
		Recette	Totaux	108,300	79,974	73,385	-6,588	-8,24%
			Réel	94,299	64,369	52,238	-12,131	-18,85%
			Emprunts	60,123	36,227	29,913	-6,314	-17,43%
			FCTVA	0,000	15,945	4,402	-11,543	-72,39%
			Subventions	10,510	6,961	7,548	0,587	8,44%
		Autres recettes	2,466	4,555	0,541	-4,014	-88,12%	
		Taxe d'aménagement	1,200	0,681	0,853	0,172	25,18%	
		Avances et dettes compensées	0,000	0,000	0,000	0,000	-	
		Avances remboursables et participations	0,000	0,000	0,481	0,481	-	
		Refinancements anticipés	20,000	0,000	8,500	8,500	-	
	Ordre	Totaux	14,001	15,605	21,147	5,543	35,52%	
		Amortissements	13,641	15,244	14,134	-1,111	-7,28%	
		Autres opérations d'ordre	0,360	0,360	7,014	6,653	1 846,64%	

Budget des ordures ménagères – Fonctionnement

Dépenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	34,236	37,127	43,644	6,517	19,04%
Recettes réelles hors flux croisés	38,053	39,159	39,972	0,813	2,14%

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Épargne Brute	5,027	4,141	4,141	0,000	0,00%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	3,221	2,338	2,343	0,005	0,16%
Résultat	3,221	2,338	2,343	0,005	0,16%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			35,893	38,930	45,061	6,131	15,75%
Réel		Totaux			34,236	37,127	43,464	6,337	17,07%
		Charges du service public			18,258	21,429	25,807	4,378	20,43%
		Charges de personnel			12,751	12,768	14,348	1,581	12,38%
		Frais financiers			2,913	2,742	2,640	-0,102	-3,73%
		Subventions			0,150	0,119	0,208	0,089	74,92%
		Autres dépenses			0,014	0,069	0,182	0,114	165,71%
		Charges exceptionnelles			0,002	0,000	0,218	0,217	90 584,42%
		Provisions			0,149	0,000	0,061	0,061	-
Ordre		Totaux			1,657	1,803	1,597	-0,206	-11,43%
		Amortissements			1,657	1,803	1,597	-0,206	-11,43%
		Autres opérations d'ordre			0,000	0,000	0,000	0,000	-
Recette		Totaux			39,114	41,268	47,404	6,136	14,87%
		Réel	Totaux			39,114	41,268	47,404	6,136
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères			29,811	29,648	30,858	1,210	4,08%	
	Ventes - produits divers			7,936	9,156	8,206	-0,950	-10,37%	
	Participation du budget principal			1,061	2,109	7,432	5,323	252,42%	
	Produits financiers			0,284	0,254	0,238	-0,016	-6,19%	
	Produits exceptionnels			0,022	0,096	0,097	0,000	0,08%	
	Dotations de l'Etat et subventions fiscales			0,000	0,004	0,012	0,007	158,87%	
	Subventions			0,000	0,000	0,062	0,062	-	
	Reprise de provisions			0,000	0,000	0,275	0,275	-	
	Autres produits			0,000	0,000	0,225	0,225	-	

Budget des ordures ménagères – Investissement

Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)		
Dépense	Totaux		8,719	11,173	13,553	2,380	21,30%		
	Réel	Totaux		8,719	11,173	13,553	2,380	21,30%	
		Dépenses d'équipement		3,811	6,589	8,762	2,173	32,98%	
		Remboursement de la dette		4,878	4,584	4,762	0,178	3,88%	
		Subventions d'équipement		0,030	0,000	0,029	0,029		
Recette	Totaux		5,773	8,577	11,049	2,472	28,81%		
	Réel	Totaux		4,116	6,774	9,452	2,678	39,53%	
		Emprunts		4,116	5,500	8,600	3,100	75,32%	
		FCTVA		0,000	1,034	0,804	0,804	77,77%	
		Subventions		0,000	0,240	0,000	0,000		
		Autres recettes		0,000	0,000	0,048			
		Ordre	Totaux		1,657	1,803	1,597	-0,206	-11,43%
			Amortissements		1,657	1,803	1,597	-0,206	-11,43%
	Autres opérations d'ordre		0,000	0,000	0,000	0,000	-		

Budget transports – Fonctionnement

Dépenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation	
				21-22 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	51,108	53,145	62,172	9,027	16,99%
Recettes réelles hors flux croisés	31,188	36,110	43,715	7,605	21,06%

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation	
				21-22 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	1,027	3,687	3,746	0,059	1,60%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	-0,001	0,000	0,000	0,000	-
Résultat	-0,001	0,000	0,000	0,000	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation		
							21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux		55,345	57,656	66,867	9,211	15,98%	
		Réel	Totaux	51,108	53,145	62,172	9,027	16,99%	
			Délégation de service public	49,751	52,060	58,153	6,093	11,70%	
			Reversement de versement transport	0,340	0,377	0,386	0,009	2,26%	
			Charges du service public	0,394	0,357	0,363	0,006	1,69%	
			Subventions	0,148	0,182	0,192	0,010	5,30%	
			Frais financiers	0,465	0,164	0,158	-0,006	-3,53%	
			Autres dépenses	0,000	0,004	0,000	-0,004	-	
			Provision	0,000	0,000	2,920	2,920	-	
			Charges exceptionnelles	0,011	0,000	0,000	0,000	-	
		Ordre	Totaux	4,237	4,511	4,695	0,184	4,08%	
			Amortissements	4,237	4,510	4,695	0,185	4,11%	
			Autres opérations d'ordre	0,000	0,001	0,000	-0,001	-	
		Recette	Totaux		55,344	57,656	66,867	9,211	15,98%
			Réel	Totaux	52,135	56,832	65,918	9,086	15,99%
				Versement Transport	25,031	29,487	36,305	6,819	23,13%
				Participation du budget principal	20,947	20,722	22,202	1,480	7,14%
				Délégation de service public	4,670	5,125	3,600	-1,525	-29,75%
				Subventions	1,342	1,367	1,980	0,613	44,80%
				Autres produits	0,129	0,127	0,140	0,013	10,29%
			Produits exceptionnels	0,016	0,005	1,689	1,684	33 682,79%	
		Ordre	Totaux	3,209	0,824	0,949	0,125	15,18%	
			Autres opérations d'ordre	3,209	0,824	0,949	0,125	15,18%	

Budget transports-Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation		
							21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux		26,505	15,140	9,772	-5,368	-35,46%	
		Réel	Totaux	23,296	14,316	8,822	-5,494	-38,38%	
				Dépenses d'équipement	6,945	8,353	6,542	-1,811	-21,68%
				Remboursement de la dette	0,929	0,464	0,480	0,017	3,63%
				Remboursements anticipés	15,423	5,500	1,800	-3,700	-67,27%
				Totaux	3,209	0,824	0,949	0,125	15,18%
		Opérations d'ordre	3,209	0,824	0,949	0,125	15,18%		
	Recette	Totaux		32,858	10,715	9,411	-1,304	-12,17%	
		Réel	Totaux	28,621	6,204	4,716	-1,488	-23,98%	
				Autres recettes	26,342	0,000	0,000	0,000	-
				Emprunts	2,279	0,000	3,600	3,600	-
				Subventions	0,000	6,204	1,116	-5,088	-
		Ordre	Totaux	4,237	4,511	4,695	0,184	4,08%	
				Amortissements	4,237	4,510	4,695	0,185	4,11%
			Autres opérations d'ordre	0,000	0,001	0,000	-0,001	-	

Budget assainissement – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	7,888	8,096	8,194	0,098	1,21%
Recettes réelles hors flux croisés	16,502	19,064	16,327	-2,737	-14,36%

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	8,641	10,996	8,161	-2,835	-25,78%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	5,617	7,848	5,085	-2,763	-35,21%
Résultat	5,617	7,848	5,085	-2,763	-35,21%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			11,000	11,354	11,406	0,052	0,45%
		Réel	Totaux		7,888	8,096	8,194	0,098	1,21%
			Charges de personnel		4,269	4,037	4,222	0,185	4,58%
			Charges du service public		2,390	2,858	2,789	-0,069	-2,40%
			Primes d'épurations reversées		0,501	0,510	0,510	0,000	0,00%
			Frais financiers		0,551	0,509	0,504	-0,005	-1,05%
			Subventions		0,077	0,076	0,036	-0,040	-52,83%
			Charges exceptionnelles		0,072	0,075	0,105	0,030	39,44%
			Provisions		0,028	0,028	0,028	0,000	0,00%
Autres dépenses			0,000	0,002	0,000	-0,002	-100,00%		
Ordre	Totaux		3,113	3,259	3,213	-0,046	-1,40%		
	Amortissements		3,113	3,259	3,213	-0,046	-1,40%		
	Autres opérations d'ordre		0,000	0,000	0,000	0,000	-		
Recette	Totaux			16,618	19,202	16,491	-2,711	-14,12%	
	Réel	Totaux		16,502	19,064	16,327	-2,737	-14,36%	
		Redevance assainissement		14,507	16,410	14,106	-2,304	-14,04%	
		Autres produits		1,089	1,674	1,237	-0,437	-26,12%	
		Subventions et primes d'épuration		0,811	0,886	0,850	-0,036	-4,11%	
		Produits exceptionnels		0,085	0,082	0,125	0,043	51,83%	
		Produits financiers		0,010	0,011	0,009	-0,002	-17,46%	
		Autres opérations d'ordre		0,116	0,138	0,164	0,026	18,57%	
	Ordre	Totaux		0,116	0,138	0,164	0,026	18,57%	
		Amortissements		0,116	0,138	0,164	0,026	18,57%	
Autres opérations d'ordre		0,000	0,000	0,000	0,000	-			

Budget assainissement – Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			17,231	10,459	10,981	0,522	4,99%
		Réel	Totaux		17,115	10,321	10,817	0,496	4,81%
			Dépenses d'équipement		14,978	8,132	8,444	0,312	3,84%
			Remboursement de la dette		1,790	1,841	2,000	0,159	8,61%
			Subvention		0,000	0,000	0,016	0,016	-
			Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,358	0,010	2,99%
		Ordre	Totaux		0,116	0,138	0,164	0,026	18,57%
			Opérations d'ordre		0,116	0,138	0,164	0,026	18,57%
		Recette	Totaux			13,755	6,752	4,812	-1,940
Réel			Totaux		10,642	3,493	1,600	-1,893	-54,20%
	Subventions		1,341	1,834	0,897	-0,937	-51,10%		
	FCTVA		0,000	0,000	0,145	0,145	-		
	Emprunts		8,953	1,309	0,210	-1,099	-83,96%		
	Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,348	0,000	0,12%		
	Autres recettes		0,001	0,002	0,000	-0,002	-100,00%		
Ordre	Totaux		3,113	3,259	3,213	-0,046	-1,40%		
	Amortissements		3,113	3,259	3,213	-0,046	-1,40%		
	Autres opérations d'ordre		0,000	0,000	0,000	0,000	-		

Budget GEMAPI – Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	1,844	2,052	2,960	0,908	44,25%
Recettes réelles hors flux croisés	3,020	3,130	4,883	1,753	56,01%

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	1,176	1,078	1,922	0,844	78,29%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	1,190	1,140	2,031	0,891	78,16%
Résultat	1,190	1,140	2,031	0,891	78,16%

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépense	Totaux		1,851	2,061	2,969	0,908	44,07%
Réal		Totaux		1,844	2,052	2,960	0,908	44,21%	
		Subventions		1,371	1,086	2,025	0,939	86,52%	
		Charges du service public		0,412	0,892	0,811	-0,081	-9,07%	
		Autres dépenses		0,035	0,049	0,097	0,048	97,09%	
		Frais financiers		0,026	0,026	0,027	0,001	4,78%	
		Charges exceptionnelles		0,000	0,000	0,000	0,000	-	
Ordre		Totaux		0,008	0,008	0,008	0,000	0,00%	
		Amortissements		0,008	0,008	0,008	0,000	0,00%	
Recette		Totaux		3,042	3,201	5,000	1,799	56,19%	
		Réal	Totaux		3,020	3,130	4,883	1,753	56,01%
			Dotations de l'Etat et subventions fiscales		0,000	0,625	1,487	0,862	-
	Impôts et taxes			3,020	2,429	3,396	0,967	39,83%	
	Subventions			0,000	0,000	0,000	0,000	-	
	Produits exceptionnels			0,000	0,076	0,000	-0,076	-	
	Ordre	Totaux		0,022	0,071	0,117	0,046	64,32%	
		Opérations d'ordre		0,022	0,071	0,117	0,046	64,32%	

Budget GEMAPI – Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépense	Totaux		1,417	1,228	3,400	2,172	176,82%
Réal			Totaux		1,395	1,157	3,282	2,125	183,66%
			Dépenses d'équipement		1,353	1,113	3,236	2,123	190,63%
			Remboursement de la dette		0,041	0,044	0,046	0,002	5,53%
Ordre			Totaux		0,022	0,071	0,117	0,046	64,32%
			Opérations d'ordre		0,022	0,071	0,117	0,046	64,32%
Recette		Totaux		1,090	1,638	1,725	0,087	5,29%	
		Réal	Totaux		1,082	1,630	1,717	0,087	5,33%
			Dépenses d'équipement		0,000	0,000	0,008	0,008	-
			FCTVA		0,000	0,644	0,045	-0,599	-
			Subventions		1,082	0,986	1,664	0,678	68,73%
		Ordre	Totaux		0,008	0,008	0,008	0,000	0,00%
Amortissements			0,008	0,008	0,008	0,000	0,00%		

Budget ZAC de Loon-Plage-Fonctionnement

Depenses et recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	20-21	Variation (%)
Dépenses réelles hors flux croisés	0,029	0,006	0,006	0,000	0,000
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000	0,000	-

Indicateurs	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
Epargne Brute	-0,029	-0,006	-0,006	0,000	0,00%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat cumulé	0,000	0,000	0,000	0,000	-
Résultat	0,000	0,000	0,000	0,000	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)
	Dépense	Totaux			0,971	0,977	0,983	0,006
Réel		Totaux		0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%
		Charges du service public		0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%
Ordre		Totaux		0,942	0,971	0,977	0,006	0,64%
		Opérations d'ordre		0,942	0,971	0,977	0,006	0,64%
Recette	Ordre	Totaux		0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%
		Opérations d'ordre		0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%

Budget ZAC de Loon-Plage-Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Nature	Réel/Ordre	Catégorie détaillée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 21-22 (valeur)	Variation (%)	
	Dépense	Totaux			0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%
Ordre		Totaux		0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%	
		Opérations d'ordre		0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%	
Recette		Totaux			0,971	0,977	0,983	0,006	0,63%
		Réel	Totaux		0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%
	Participation du budget principal			0,029	0,006	0,006	0,000	0,00%	
Ordre	Totaux		0,942	0,971	0,977	0,006	0,64%		
			Opérations d'ordre	0,942	0,971	0,977	0,006	0,64%	

Partie II.



Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI POURSUIVENT LEUR DYNAMIQUE

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

- des recettes fiscales,
- des dotations de l'Etat, les subventions,
- le FPIC, les attributions de compensations
- les taxes et redevances

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors flux croisés), s'élèvent en 2022 à 486,818 M€ contre 467,661 M€ en 2021. Les recettes sont en forte progression de plus de 4% par rapport à l'exercice précédent. Après retraitement des recettes exceptionnelles les recettes enregistrent une hausse de 4,398 M€ soit +0,95%, issue principalement de la fiscalité et du versement mobilité.

Recettes réelles de fonctionnement en augmentation

2021-2022 : +19,16M€/ +4,14%

2020-2021 : +5,41M€/ +1,17%

L'évolution des recettes sera analysée par budget et non par structure de recettes car elles sont différentes d'un budget à l'autre.

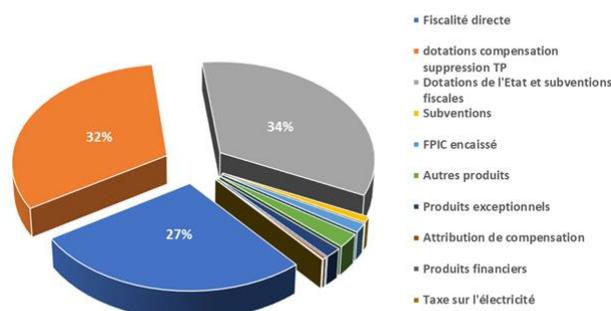
Budget principal : des recettes en forte progression (+ 3,17%)

Recettes réelles de fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)	2020	2021	2022	Evolution 2022 / 2021	En %	Evolution 2020 - 2022
Fiscalité directe	126,525	102,560	104,052	1,492	1,45%	
dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457		0,00%	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	99,809	128,781	129,411	0,630	0,49%	
Subventions	1,811	1,488	3,620	2,132	143,34%	
FPIC encaissé	5,442	5,614	5,600	- 0,015	-0,26%	
Autres produits	3,741	5,313	8,908	3,595	67,66%	
Produits exceptionnels	12,274	2,583	6,287	3,704	143,44%	
<i>dont recettes contentieux</i>	6,400		-		#DIV/0!	
Attribution de compensation	1,105	1,111	1,277	0,166	14,97%	
Produits financiers	0,262	0,212	0,228	0,016	7,69%	
Taxe sur l'électricité	0,061	0,078	0,077	- 0,001	-0,82%	
Total	373,487	370,196	381,917	11,721	3,17%	

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de + 3,17 % (+11,721 M€).

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 67 % de dotations et compensations de l'Etat, les 33 % restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

Recettes Budget Communautaire



Les recettes fiscales en progression :

104,052 M€ (+ 1,49 M€ ; + 1,45%)

Le total des ressources issues de la fiscalité directe représente 104,05 M€, en augmentation de 1,49 M€ par rapport à 2021 :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à 61,96 M€ (contre 60,50 M€ en 2021). Cette cotisation connaît une progression de + 2,41 % en 2021.

La CET est composée de 2 éléments :

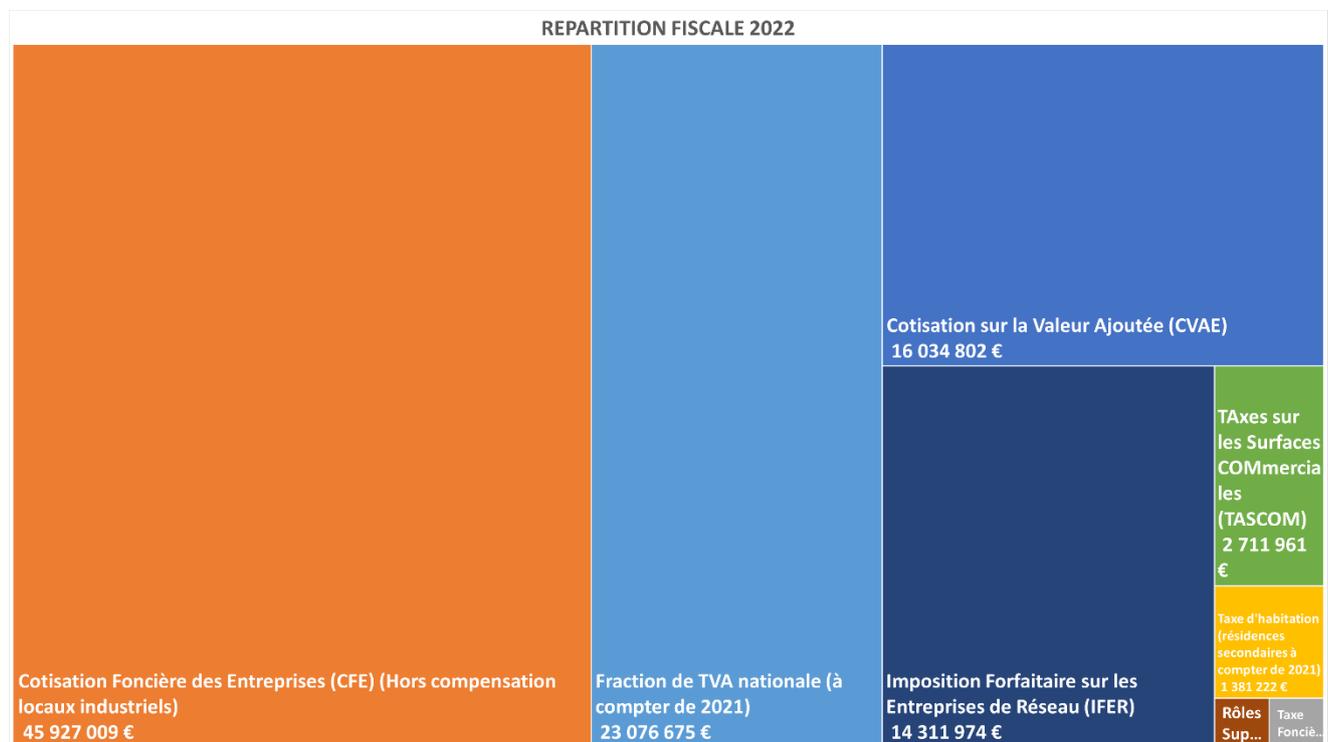
1. La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 45,93 M€ contre 44,08 M€ en 2021
2. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui diminue à 16,04 M€ en 2021, contre 16,43 M€ en 2021, soit -2,39 %.

- **Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont en augmentation : 1,68 M€, contre 1,59 M€ en 2021, soit +5,93 %.

- **Fraction de TVA :** 23,077 M€ en 2022 contre 21,059 M€ en 2021, soit + 9,58 %

Précision : Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65% en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer en compensation une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** augmente de + 2,04 % par rapport à 2021 pour atteindre 14,312 M€ en 2022.
- **Les rôles supplémentaires** s'établissent à 0,306 M€ en 2022, contre 2,725 M€ en 2021.
- Les recettes de **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** s'élèvent à 2,712 M€ en 2022 contre 2,659 M€ en 2021, soit + 2 %.



Les dotations en augmentation :

251,87 M€ (+1,01M€ ; +0,4%)

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle restent stables

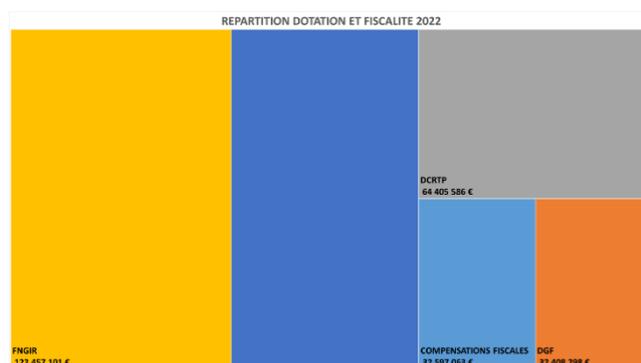
Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en stabilité par rapport à 2021.

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales augmentent

Elles regroupent, pour un montant de 129,4 M€ (+0,79 % par rapport à 2021), les éléments suivants :

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) reste stable pour 64,406 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2022 : 32,408 M€ contre 32,936 M€ en 2021, soit -0,53 M€, - 1,60 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais, depuis la Loi de Finances 2019 et la réforme de la DI, la CUD n'a pas subi de baisse de cette composante et même, grâce à son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé, a connu une nouvelle évolution à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation (DC) qui constitue la deuxième composante de la DGF

- **Compensation d'exonération locaux industriels** : à compter de 2021, la valeur locative des établissements industriels est réduite de moitié. L'Etat verse ainsi une compensation à hauteur de cette exonération. En 2022, cette compensation atteint 32,25 M€ contre 30,75 M€, soit + 4,65 %.
- **Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2022 à 0,345 M€, contre 0,303 M€ en 2021.



Les subventions reçues en forte progression

3,100M€ (+1,6M€ ;+108%)

Elles ont été versées à hauteur de 3,1 M€ en 2022, en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2021 (1,49M€).

Elles reprennent les subventions relatives à la mise en œuvre de projets, comme le développement du numérique ou l'atteinte de l'objectif territorial pour l'amplification de la troisième révolution industrielle.

SUBVENTION PAR OPERATION 2022	
En K€	
OPERATION	
SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE FONCTIONNEMENT	
AIRE D'ACCUEIL DE DUNKERQUE PETITE SYNTHÉ FONCTIONNEMENT	
AIRE D'ACCUEIL DE GRANDE SYNTHÉ FONCTIONNEMENT	
AIRE D'ACCUEIL DE TETEGHEM FONCTIONNEMENT	
FOYER LOGEMENT INTERCOMMUNAL D'URGENCE FONCTIONNEMENT	
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FONCTIONNEMENT	
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FONCTIONNEMENT	
SUBVENTIONS VIE CULTURELLE D'AGGLOMERATION FONCTIONNEMENT	
CENTRE DE LA MEMOIRE FONCTIONNEMENT	
TOUR DE FRANCE A LA VOILE FONCTIONNEMENT	
SUBVENTIONS EDUCATION - JEUNESSE FONCTIONNEMENT	
SUBVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES FONCTIONNEMENT	
SECURITE INFORMATIQUE FONCTIONNEMENT	
PROSPECTIVE EVALUATION STRATEGIE FONCTIONNEMENT	
PERSONNEL CUD	
PERSONNEL CUD	
URBANISME COMMERCIAL ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE FONCT.	
HALLE AUX SUCRES LEARNING CENTER VD - FONCTIONNEMENT	
LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (ANAH)	
MAINTIEN DANS L'EMPLOI PERSONNES HANDICAPEES	
CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE D'AGGLO (CLEA)	
SERVICE COMMUN ADS	
PROJET TRANSFRONTALIER VEDETTE FONCTIONNEMENT	
CREATION PROJET NUMERIQUE - APPEL A PROJETS	
DOSSIER SDUS FEDER FONCTIONNEMENT	
POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	
TERRITOIRE D'INNOVATION A GRANDE AMBITION	
COEUR DE VILLE - FONCTIONNEMENT	
OBSERVATOIRE DU TOURISME	
UN CHEZ SOI D'ABORD- LOGEMENT D'ABORD	
PALAIS DE L'UNIVERS ET DES SCIENCES FONCTIONNEMENT	
TOTAL	

Le FPIC encaissé en légère diminution

5,599M€ (- 0,015M€ ; -0,26%)

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas pour notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,599 M€ en 2022 contre 5,614 M€ en 2021, soit -0,26 %.

NB : le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Un ensemble intercommunal peut ainsi être à la fois

contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Les autres produits et produits exceptionnels

15,195 M€ (+7,299M€ ; +92,44 %)

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en hausse à 8,908 M€ contre 5,313 M€ en 2021.

Les **produits exceptionnels** connaissent une augmentation à 6,287 M€ contre 2,583 M€ en 2021 (soit + 3,704 M€)

Cette hausse s'explique par l'encaissement de produit de cession immobilière (environ 5,44 M€).

L'attribution de compensation en légère progression

1,277M€ (+0,166M€ ;+14,97%)

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences.

Les produits financiers en faible augmentation

0,228M€ (+ 0,016M€ ; + 47,69%)

Comptabilisés à 0,228 M€ en 2022 contre 0,212 M€ en 2021.

Ils correspondent en très grande partie aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap).

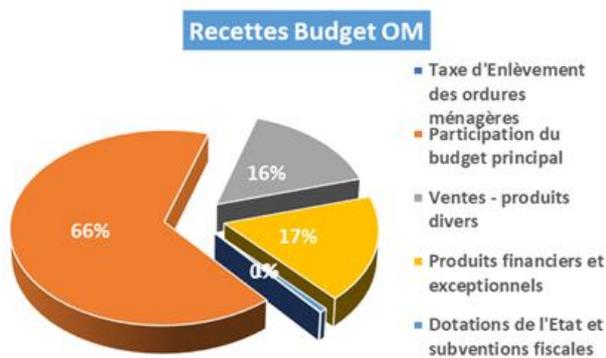
La taxe sur la consommation finale d'électricité

0,077M€ (- 0,001M€ ; - 0,82%)

Elle est perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les recettes issues de la TCFE s'élèvent en 2022 à 0,077 M€ contre 0,078 M€ en 2011 (recette basée sur les consommations en électricité).

Budget ordures ménagères : des recettes quasi stables (+0,73%)

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2020	2021	2022	Evolution 2022 / 2021	%	Evolution 2020 - 2022
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	29,811	29,648	30,858	1,210	4,08%	
Participation du budget principal	1,061	2,109	7,432	5,323	252,42%	
Ventes - produits divers	7,936	9,156	8,252	- 0,903	-9,87%	
Produits financiers et exceptionnels	0,306	0,351	0,335	- 0,016	-4,47%	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,000	0,004	0,004	- 0,004		
Sous total recettes réelles	39,114	41,268	46,878	5,610	13,59%	
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	38,053	39,159	39,446	0,287	0,73%	



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en très légères hausse à 39,446€ (hors subvention du budget principal) en 2022. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2022 à 30,858 M€ (contre 29,648 M€ en 2021).

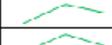
Le produit de cette taxe augmente de 1,21 M€ soit + 4 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse s'explique par le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases qui s'établit à +3,4% en 2022.

Le poste **ventes et produits divers** en baisse à 8,252 M€ contre 9,156 M€ en 2021, soit -0,903 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

Pour couvrir les dépenses de l'exercice 2022, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre s'élève à 7,432 M€.

Budget assainissement : des recettes en diminution (-14,36%)

Recettes fonctionnement budget Assainissement	2020	2021	2022	Evolution 2022 / 2021	Evolution %	Evolution 2020 - 2022
Redevance assainissement	14,507	16,410	14,106	- 2,304	-14,04%	
Subventions et primes d'épuration	0,811	0,886	0,850	- 0,036	-4,11%	
Autres produits, financiers et exceptionnels	1,184	1,768	1,370	- 0,397	-22,48%	
Sous total recettes réelles	16,50	19,064	16,327	- 2,74	-14,36%	

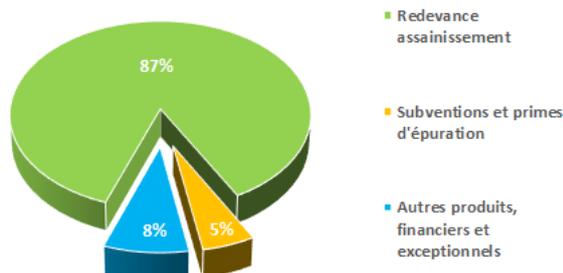
Près de 87 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

En 2022, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 14,1 M€ contre 16,41 M€ en 2021 soit une baisse de 2,304 M€.

Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en baisse de 0,397 M€.

Recettes Budget assainissement

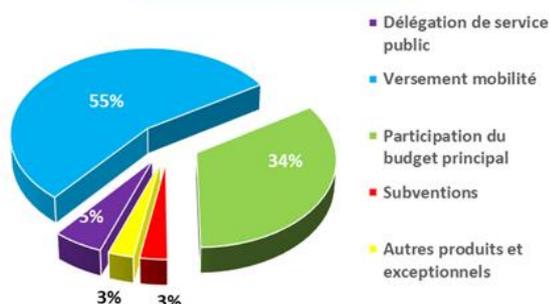


Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une diminution de 2,74 M€ entre 2021 et 2022, corrélée à l'évolution de la redevance assainissement.

Budget Transports : des recettes en augmentation (+17,40%)

Recettes fonctionnement budget Transport	2020	2021	2022	Evolution 2022 / 2021	Evolution %	Evolution 2020 - 2022
Délégation de service public	3,600	5,125	3,600	- 1,525	-42,35%	
Versement mobilité	25,031	29,487	36,305	6,819	18,78%	
Participation du budget principal	20,947	20,722	22,202	1,480	6,67%	
Subventions	1,342	1,367	1,980	0,613	30,94%	
Autres produits et exceptionnels	1,215	0,132	1,830	1,698	92,81%	
Sous total recettes réelles	52,135	56,832	65,918	9,086	13,78%	
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	31,188	36,110	43,715	7,605	17,40%	

Recettes Budget transport



Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont augmenté de 7,605 M€, soit + 17,4 %. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement mobilité**, qui contribue à hauteur de 55 % du budget transports, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est passé à 2% au 1er juillet 2022 (1,55 % auparavant). Cette recette est constatée à hauteur de 36,305 M€ en 2022 (contre 29,487 M€ en 2021), soit une hausse de 6,819 M€ (-18,78 %), conséquence directe de l'augmentation du taux.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est

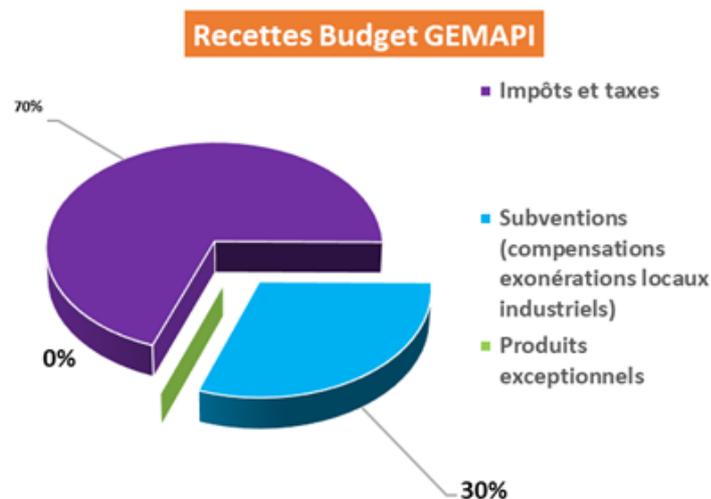
- Les recettes relatives à la **délégation de service public** sont en baisse à 3,600 M€ soit -1,525 M€ par rapport à 2021.
- Les **subventions** reçues, ont été encaissées en 2022 pour un montant de 1,980 M€ contre 1,367 M€ en 2021. Ces subventions de fonctionnement du budget transports concernent, en 2022, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »
- Autres produits et exceptionnels** : les recettes s'élèvent à 1,830 M€ contre 0,132 M€ soit une hausse de + 1,698 M€. Cela s'explique en partie par la régularisation de la DSP transport.

avérée nécessaire pour un montant de 22,202 M€ contre 20,722 M€ en 2021, soit + 6,67 %.

Budget GEMAPI : des recettes en forte progression (+35,90 %)

Recettes fonctionnement budget GEMAPI	2020	2021	2022	Evolution valeur	Evolution %	Evolution 2019 - 2021
Impôts et taxes	3,020	2,429	3,396	0,967	28,48%	
Subventions (compensations exonérations locaux industriels)	0,000	0,625	1,487	0,862	57,97%	
Produits exceptionnels		0,076		- 0,076		
Sous total recettes réelles	3,020	3,130	4,883	1,753	35,90%	

70% des recettes du budget GEMAPI proviennent de la taxe GEMAPI. Contrairement à une taxe classique, la collectivité vote un produit qui est ensuite réparti en fonction du produit des impôts directs perçus par la collectivité (CFE, TF, TH). En 2022, la CUD a voté un produit de 4 M€. Toutefois, comme pour la CFE, la valeur locative des locaux industriels a été réduite de moitié et donne lieu à une compensation. Par ailleurs, l'Etat a accordé une compensation pour la part relative à Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Ainsi, le produit GEMAPI s'élève à 4,830 M€ et correspond à la taxe 3,396 M€ plus la compensation "locaux industriels" 0,625 M€ plus la compensation part THRP 0,785 M€.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES MALGRE UN CONTEXTE D'INFLATION

Elles concernent les dépenses courantes et ordinaires de de la collectivité notamment :

- le charges de personnel
- les subventions versées aux associations
- les charges à caractère général

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés) a augmenté en 2022 suite au contexte d'inflation. Ainsi, les

Dépenses réelles de fonctionnement en augmentation

2021-2022 : 25,87M€ /+5.97%

2020-2021 : +6,573M€/ +1,54%

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses et par budget.

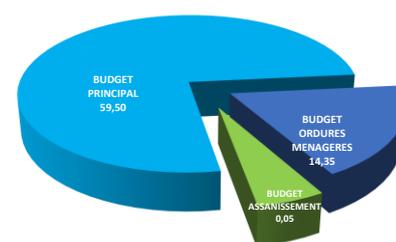
Les charges structurelles : en augmentation

Les charges de personnel en augmentation

68,293€ (+0,582M€ ; +0,86%)

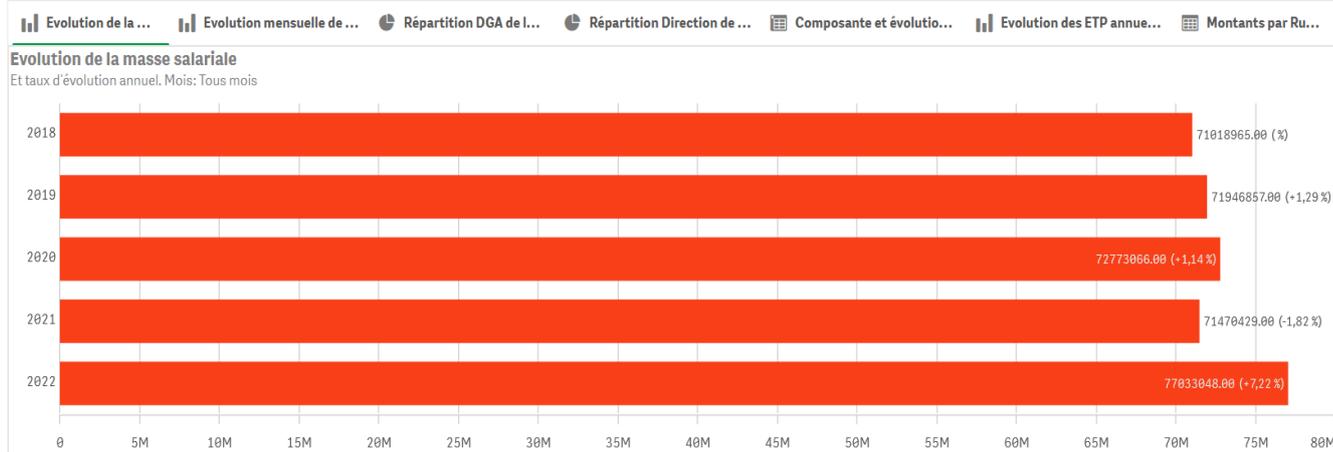
LIBELLES EN M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	En %	Evolution 2020-2022
BUDGET PRINCIPAL	56,539	55,650	59,501	3,851	6,92%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,501	0,485	0,458			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	1,744	1,737	1,711			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,342	0,313	0,310			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,438	0,503	0,455			
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>	0,330	0,293	0,023			
<i>Dont Reprise du CIAC- Bourbourg</i>	0,226	0,226	0,226			
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>	0,086	0,086	0,086			
<i>Dont reprise Direction Générale, Commande publique, Moyens Généraux, DPAC & compétence éclairage publique</i>		1,101	3,254			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	52,872	50,906	49,723	-1,183	-2,32%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,751	12,768	14,348	1,58	12,37%	
BUDGET ASSANISSEMENT	4,269	4,037	4,222	0,185	4,58%	
TOTAL Budgets	73,559	72,455	78,072	5,617	7,75%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	69,892	67,711	68,293	0,582	0,86%	

Dépenses de personnel 2022 en M€



La masse salariale

Masse Salariale



La composition de la masse salariale est la suivante :

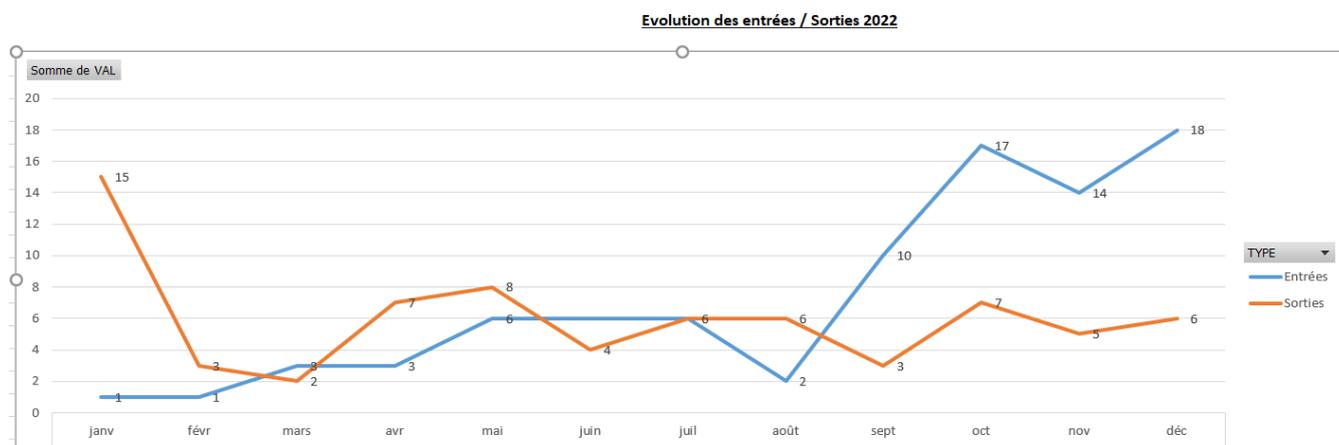
TI+NBI	Autres rémunérations	Charges	Heures supp	Astreintes	Prévoyance
38 680 160	16 666 234	20 112 057	568 764	151 097	857 967
50.2%	21.6%	26.1%	0.7%	0.2%	1.1%

Cette évolution est la conséquence de plusieurs éléments :

1/ EVOLUTION DES EFFECTIFS

Compte tenu d'un certain nombre de procédures ouvertes sur le second semestre 2022, la dynamique d'arrivées s'est réalisée davantage en fin d'année 2022.

Ainsi, l'évolution des agents sur postes permanents entre juillet et décembre 2022 est de 44.



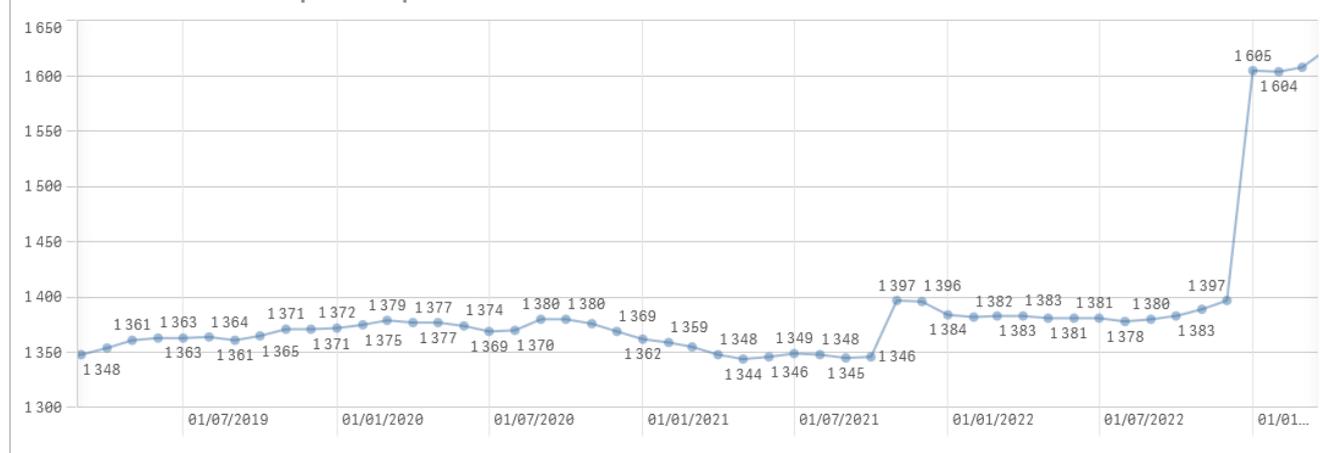
2/ INTEGRATION DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

Cette évolution s'inscrit dans la montée en charge du processus de coopération et de mutualisation. Ainsi, l'intégration des agents de la ville lors de la création des services communs en fin 2021 représente 10.5% de la masse salariale (dont 3,8 M€ de dépenses refacturées à la commune de Dunkerque via l'attribution de compensation).

Aussi, l'ensemble des mutualisations réalisées à la date du 31 décembre 2022, se chiffrent à 17 385 468 euros (dont 41% du montant refacturés aux communes).

1.5% de la masse (1.1 M€) correspond à des dépenses de préfiguration compensées ou des mises à dispositions dans le cadre de parcours de mobilité VILLE-CUD, dispositif qui permet aux agents des collectivités Ville/CCAS et CUD de postuler sur les bourses internes. A noter également qu'1.8 % (1,35M€) correspond aux autres dispositifs plus anciens de solidarité intercommunale en baisse (16 mises à disposition d'agents dans les communes).

Evolution mensuelle de l'effectif permanent présent



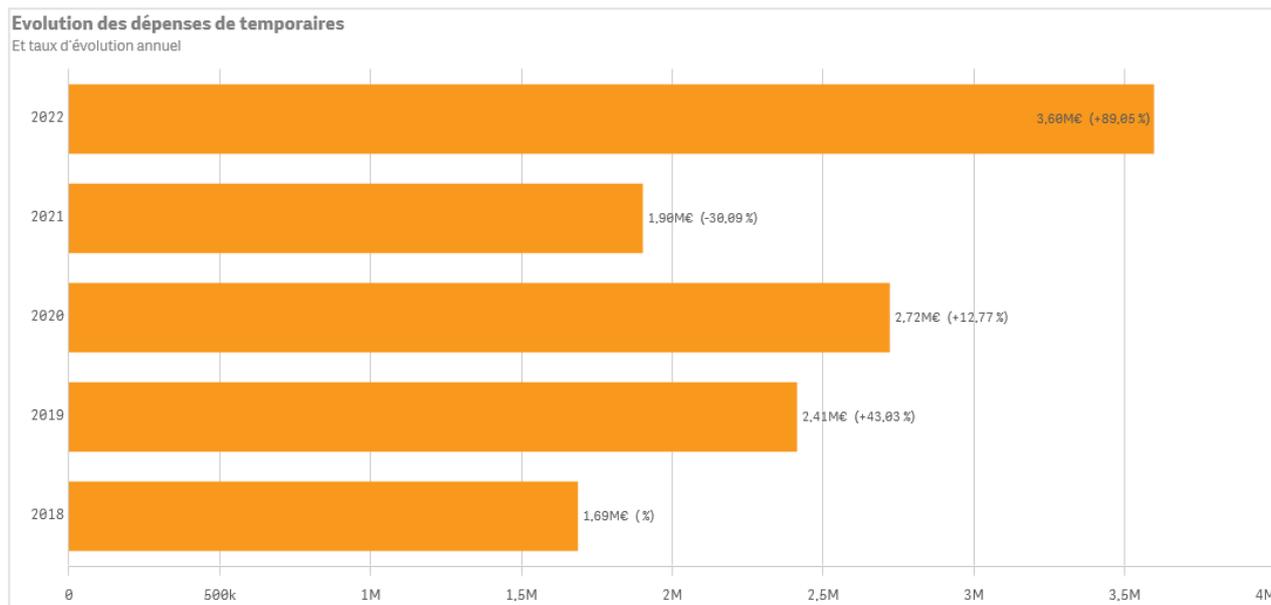
3/ Un recours aux contrats temporaires en forte hausse

Sur le volet des recours aux contrats temporaires pour du renfort ou du remplacement, les dépenses 2022 sont en nette augmentation (+89%) par rapport à l'exercice 2021.

L'évolution des contrats temporaires est passé de 49.9 ETP sur l'année à 82.3 ETP entre 2021 et 2022.

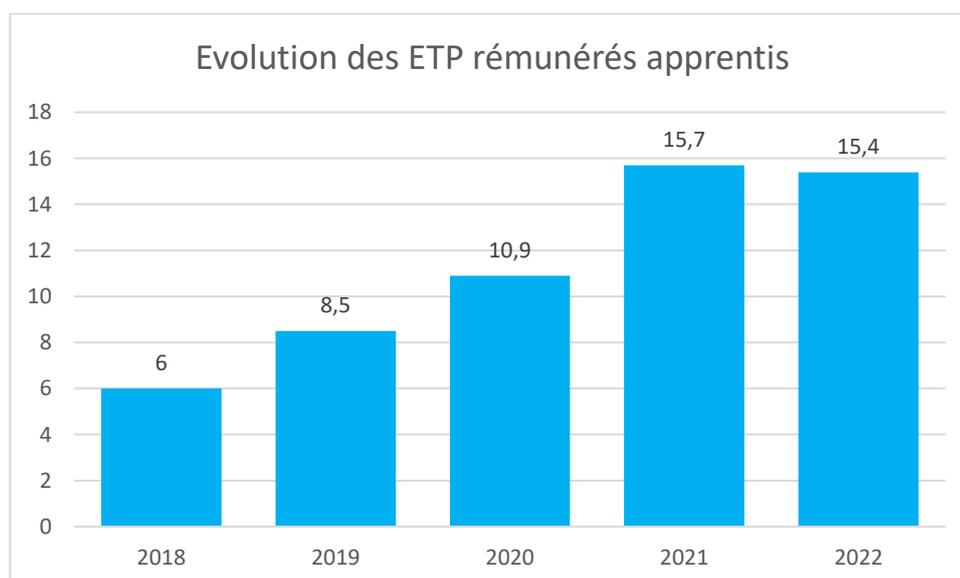
La plus forte augmentation se concentre sur la DGATET (+133%), et plus particulièrement à la direction réduction et valorisation des déchets dans le cadre de la mise en place des nouveaux dispositifs de tri et de la nouvelle organisation de gestion des déchets.

De plus, un recours aux contrats temporaires s'est avéré nécessaire afin de maintenir le niveau de service dans l'attente de recrutements permanents.



4/ Une continuité du recours à l'apprentissage

Le budget consacré aux apprentis n'a cessé d'augmenter depuis 2017 atteignant en 2022 un réalisé de 194K€. En 2022, 30 apprentis (correspondant à 15.4 ETP) ont, sur tout ou partie de l'année, pu se former et travailler au sein de la communauté urbaine.



5/ Autres faits observés sur 2022

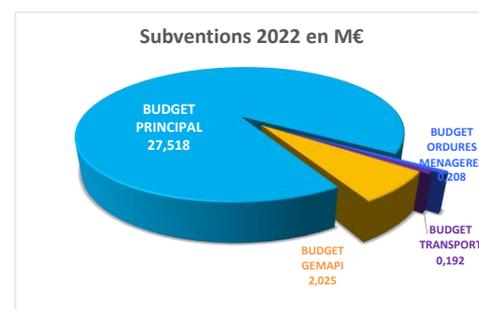
Plusieurs éléments exogènes ont marqué l'année 2022. En effet, l'année 2022 a été fortement impactée par l'augmentation de 3.5% de la valeur du point d'indice des fonctionnaires au 1er juillet 2022, les hausses successives du SMIC et le versement de l'indemnité inflation, mesures décidées par le Gouvernement pour lutter contre le coût de l'inflation. Ces mesures ont impacté le budget de 1.23M€

Encore, l'année 2022 a été marquée par la mise en place du RIFSEEP à partir de juillet 2022 au sein de la collectivité. Cette mesure a été chiffrée à 650 000 euros pour 2022 pour un coût en année pleine de 3 000 000 d'euros.

Les subventions versées : une légère progression en 2022

26,838€ (+2,44M€ ; +10,54%)

LIBELLES En M €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	en %	Evolution 2020-2022
BUDGET PRINCIPAL	24,564	26,104	27,518	1,414	5,42%	
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,003	0,006	0,006			
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,010	0,019	0,022			
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,005	0,007	0,007			
<i>dont Service commun garage-part communes</i>	0,007	0,007	0,007			
<i>dont reprise compétence tourisme</i>	1,730	1,730	1,730			
<i>dont reprise Kursaal</i>	0,556	0,556	0,556			
<i>dont reprise compétence Espace Santé du Littoral</i>	0,654	0,654	0,654			
<i>dont reprise compétence Maison Environnement</i>	0,111	0,111	0,111			
<i>dont reprise compétence médecine préventive</i>	0,001	0,003	0,003			
<i>dont reprise Direction générale, Commande publique</i>	0,000	0,000	0,010			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	21,487	23,011	24,413	1,402	6,09%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,150	0,119	0,208	0,089	38,67%	
BUDGET TRANSPORT	0,148	0,182	0,192	0,010	29,73%	
BUDGET GEMAPI	1,371	1,086	2,025	0,939	47,70%	
TOTAL Budgets	26,233	27,491	29,943	2,452	9,35%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	23,156	24,398	26,838	2,440	10,54%	



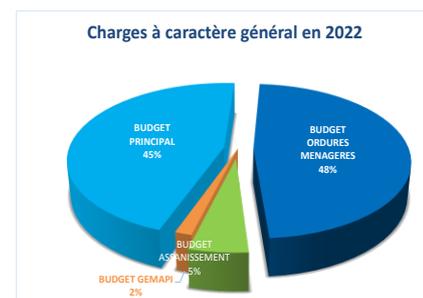
Ce poste de dépense correspond aux politiques événementielles, sport, culture.... Les subventions ont connu une augmentation en 2022 notamment du fait d'un changement d'imputation. A titre d'illustration, la participation au service commun de défense contre la mer (PMCO) et celle à la défense des inondation et mer sont payées sont maintenant sous la forme de subvention.

Les charges à caractère général : une augmentation exogène essentiellement liée à l'indexation des formules de prix des contrats de prestations

53,912 (+5,4M€ ; +11,95%)

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés.

CHARGES A CARACTERE GENERAL*						
LIBELLES EN M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	en %	Evolution 2019-2021
BUDGET PRINCIPAL	23,540	23,333	24,505	1,172	5,02%	
dont service commun ADS-part communes	0,035	0,044	0,041			
dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque	0,104	0,093	0,091			
dont Service commun des archives-part communes	0,077	0,071	0,075			
dont Service commun garage-part communes	0,069	0,091	0,090			
dont Service commun Médecine Préventive-part communes	0,052	0,045	0,040			
dont recettes stationnement en compensation	0,149	0,149	0,149			
dont reprise compétence tourisme	0,040	0,040	0,040			
dont reprise CIAC-Bourbourg	0,042	0,042	0,042			
Dont reprise DG, Commande publique, Moyens Généraux, DPAC et compétence éclairage publique	0,000	0,000	0,192			
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	22,972	22,758	23,821	1,063	4,54%	
BUDGET ORDURES MENAGERES	18,258	21,429	25,807	4,378	24,97%	
BUDGET ASSAINISSEMENT	2,390	2,858	2,789	-0,069	-2,99%	
BUDGET GEMAPI	0,412	0,892	0,811	-0,081	-7,04%	
TOTAL Budgets	44,600	48,512	53,912	5,400	11,95%	
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	44,032	47,937	53,228	5,291	11,92%	
BUDGET TRANSPORT - DSP	49,751	52,060	58,153	6,093	14,39%	



Ces charges augmentent de 5,4 M€ en 2022 essentiellement du fait d'un phénomène exogène d'évolution des contrats de prestations.

L'évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget

Pour le budget principal, l'évolution de ces charges est en augmentation de : +1,172 M€, soit +5,02%.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnel et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel lié à la mise en place des services communs avec les communes membres pour les services mutualisés pour un total de 0,684 M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant comme traité dans le tableau ci-dessus.

Les principales augmentations sont liées à **l'augmentation du coût de l'énergie** + 675K€

(électricité +232K€, chauffage urbain +301K€ et du carburant +142K€) et du coût de la maintenance +300K€ (dont +148K€ de maintenance informatique)

Concernant le budget des ordures ménagères, l'augmentation des dépenses à caractère général en fonctionnement est de 3,378M€ en 2022, soit 25%.

Cette augmentation s'explique à 36% par une hausse du coût des contrats de prestations de services (33% pour CPM et centre de tri) et à 30% par l'achat de fournitures à destination des usagers. Enfin, à noter une augmentation du poste carburant sur les véhicules de la collecte de +256K€. A terme, les gains escomptés avec la mise en place d'un nouveau schéma économique de tri, par ailleurs mutualisé avec d'autres territoires, devraient permettre de maîtriser le coût.

Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général diminuer de 69K€ (-3%) avec notamment une baisse des coûts des contrats de

sous-traitances représentant 150% de l'évolution (-130K€).

On note également une diminution de -83K€ pour le poste de dépenses liées au COVID.

Le budget GEMAPI, -0,081K€ soit -7,4%

On note une diminution liée à la baisse des taxes et versement aux autres organismes (-125K€)

Les Frais financiers : une stabilisation en 2022 avec une forte hausse à prévoir à compter du 2023,

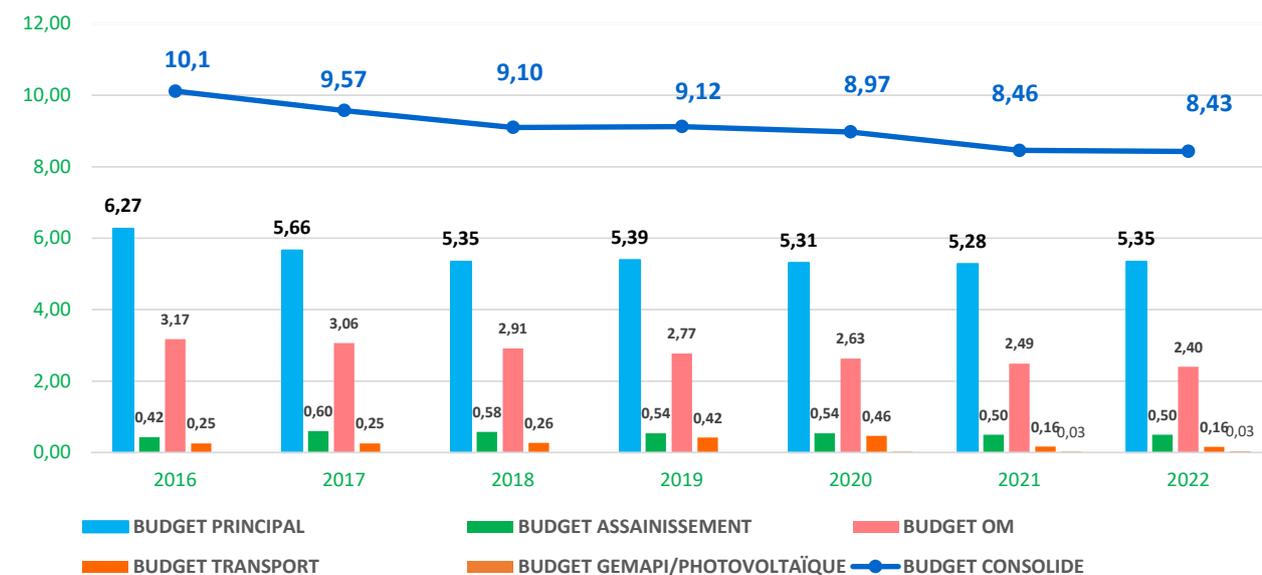
8,43M€ (-0,027M€ ; -0,32%)

L'année 2022 a été celle de la fin de la politique monétaire de lutte contre l'inflation de la Banque Centrale Européenne qui s'est traduite par une hausse brutale des taux d'intérêt et une remontée des marges bancaires. Néanmoins, intervenu au cours du 2nd semestre 2022, ce resserrement monétaire eimpacte en définitive peu les frais financiers sur l'année 2022 stabilisés à 8,43M€ contre 8,46M€ en 2021.

Toutefois à compter de 2023, les frais financiers seront amenés à évoluer très fortement à la hausse , au regard d'une part, de l'indexation d'une partie de la dette sur les taux variables (36,67%) et ce malgré la mise en place d'instruments de couverture de taux, et d'autre part compte tenu des besoins de financement importants à venir dans un contexte de renchérissement très élevé des conditions de financement offertes aux collectivités territoriales (le coût de la dette nouvelle a été multiplié par 4,6 ; un financement de 10M€ sur 25 ans se négocierait en décembre 2021 à un taux fixe de 0,73% contre 3,36% en décembre 2022 soit un surcoût financier de l'ordre de 3,35M€ sur la durée du prêt).

Evolution des frais financiers nets sur la période 2016-2022

(déduction faite des produits financiers)



La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations

obligatoires : en stabilité

13,54M€ (+0,09M€ ; +0,6%)

Ce poste comprend la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 13,54 M€ en 2022 en quasi-stabilité par rapport à 2021 où la participation était de 13,43M€

La solidarité envers les communes : l'effort se poursuit

162,999M€ (-3,646M€ ; -2,19%)

La solidarité communautaire se poursuit au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2022, 162,999 M€ ont été reversés aux communes membres pour environ 402 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 41% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 114,046 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, en diminution de 5,818 M€ par rapport à 2021. Cette baisse provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS, DPSC, éclairage public...). Elle s'accompagne du prélèvement sur la variation de la fiscalité des communes introduit dans le nouveau mécanisme de la DSC adopté en 2021.
- 48,875 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; en hausse par

rapport à 2021 (46,706M€). Cette augmentation est liée à la refonte de la DSC comprenant 4 mécanismes : la dotation de centralité, la dotation de solidarité comprenant l'écrêtement sur la fiscalité, la compensation de la dotation forfaitaire à hauteur de 2020 et la refacturation du FPIC.

La contribution au fonds de péréquation horizontal (FPIC) : quasi stable

6,95M€ (-0,022M€ ; +0,32%)

Le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC, ce qui est le cas pour notre territoire.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 6,951M€ en 2021 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, portant ainsi le montant 2022 à 11,890 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 6,951 M€, contre 6,929 M€ en 2021, en augmentation de 0,022 M€.

2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / 2021
------	------	------	------	--------------------------

FPIC NET

CUD	PART CUD	- 7,406	- 7,321	- 6,929	- 6,951	- 0,022
	PART COMMUNES	- 5,300	- 5,160	- 4,874	- 4,939	- 0,064
	TOTAL	- 12,706	- 12,482	- 11,803	- 11,890	- 0,087

COMMUNES	- 5,300	- 5,160	- 4,874	- 4,939	- 0,064
----------	---------	---------	---------	---------	---------

DSC COMMUNES

DSC	50,413	50,459	51,581	53,826	2,245
FPIC	- 5,300	- 5,300	- 4,874	- 4,939	- 0,064
DSC NETTE	45,114	45,160	46,706	48,875	2,168

Les charges exceptionnelles : une augmentation en 2022

902 K€ (+190K€ ; +26,7%)

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un

peu volatile à l'évolution des dépenses. La prime d'épuration constitue une part importante de ce poste de charges quasi stable (501K€ en 2022 contre 510K€ en 2021).

LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2022, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 57 M€, soit un taux d'épargne de 11,71%. Au CA 2021, elle était constatée pour 56,9 M€, soit une augmentation de 0,1M€ avec un taux d'épargne de 12,17%. Il est donc à noter une stabilisation du ratio par rapport à 2021.

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un **taux d'épargne brute de 11,71 % fin 2022, au-dessus du seuil minimum de 10% fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2021-2026.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). **Fin 2022, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 65,9M€ comme en 2021.**

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. **Le taux d'épargne**

de gestion de la communauté urbaine était de 13,54 % fin 2022, et 14,08% fin 2021.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financée. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. **L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2022 à 26,5 M€. Fin 2021, elle était constatée à hauteur de 28,3 M€, soit une baisse de 1,8 M€ liée à l'augmentation du remboursement de la dette en capital.**

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute.

La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans en consolidé, compte tenu de la rigidité de la

structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine s'établit pour sa part en consolidé à 8,1 années fin 2022.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios (données budgétaires non retraitées)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
en M€			
EPARGNE DE GESTION	67,0	65,9	65,9
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	14,48%	14,08%	13,54%
EPARGNE BRUTE	57,4	56,9	57,0
TAUX D'EPARGNE BRUTE	12,42%	12,17%	11,71%
EPARGNE NETTE	28,0	28,3	26,5
ENDETTEMENT	437,8	452,2	464,1
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,6 années	7,9 années	8,1 années

Il s'agit de données non retraitées qui le seront ensuite dans le cadre de l'analyse financière. Des différences pourront alors apparaître notamment du fait du retraitement de décalage d'exercice

Partie III.



Analyse de la fonction d'investissement

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENUES

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

C'est le budget principal qui représente le plus gros poste des dépenses 70%. Les dépenses d'équipement tout budgets confondus représentent 73,9% contre 14,9% de subvention d'équipement. L'enveloppe de gestion fixe représente 38% contre 62% consacré aux projets exceptionnels.

Le Plan Pluriannuel d'investissement a fait l'objet d'une relecture afin de développer les actions en faveurs du développement de plate-forme industrialo-portuaire, des services publics en lien avec la transition écologique et l'attractivité du territoire afin de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, démocratiques et économiques et sociaux

Nature et poids des dépenses d'équipements

88,82 M€ (+1,74M€ ; +0,2%)

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 88,28 M€ en 2022 dont 14,91 M€ au titre des subventions d'équipement. Le niveau des dépenses est légèrement supérieur à celui de 2021. (dont 6,3M€ pour la reconstruction de la collecte et élaboration du centre de tri).

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes par la CUD ou des subventions d'équipement versées, principalement aux communes.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous quatre angles :

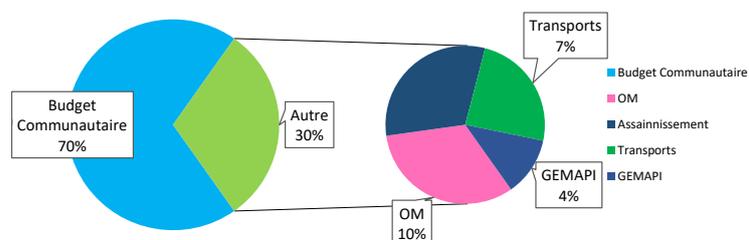
- la lecture par budget,
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe,
- La lecture par thématique

Les dépenses d'investissement regroupées par budget

Budget principal 61,67€ contre 27,15M€ pour les budget annexes

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal. Le montant total de 88,28 M€ se décompose comme suit :

Dépenses d'investissement par budget (en milliers d'€)



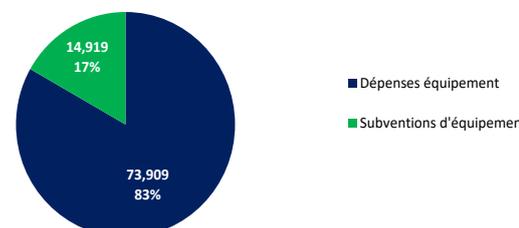
Les dépenses d'investissement regroupées par nature de dépenses

Les dépenses d'investissements peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

14,91€ pour les subventions d'équipement (17%) contre 73,90M€ pour les dépenses d'équipement (83%)

Dépenses d'investissement par nature de dépenses
(en millions d'€)

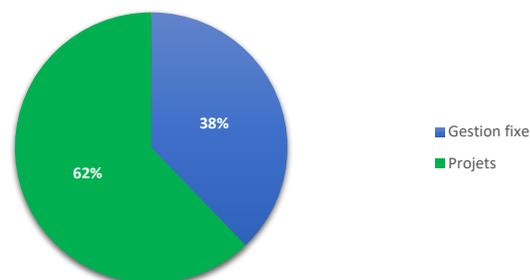


Les dépenses d'investissement par enveloppe (33,59€ EGF et 55,23M€ projets)

Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets" :

- L'enveloppe de gestion fixe regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 33,59 M€ (38%) des dépenses d'équipement.
- L'enveloppe projets : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets sont de 55,23€ (62%) des dépenses d'équipements.

Dépenses d'investissement par enveloppe
(en millions d'€)



L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la **production de services publics, tels que :**

- La collecte et traitement des ordures ménagères,
- L'assainissement,
- Les transports,
- L'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,

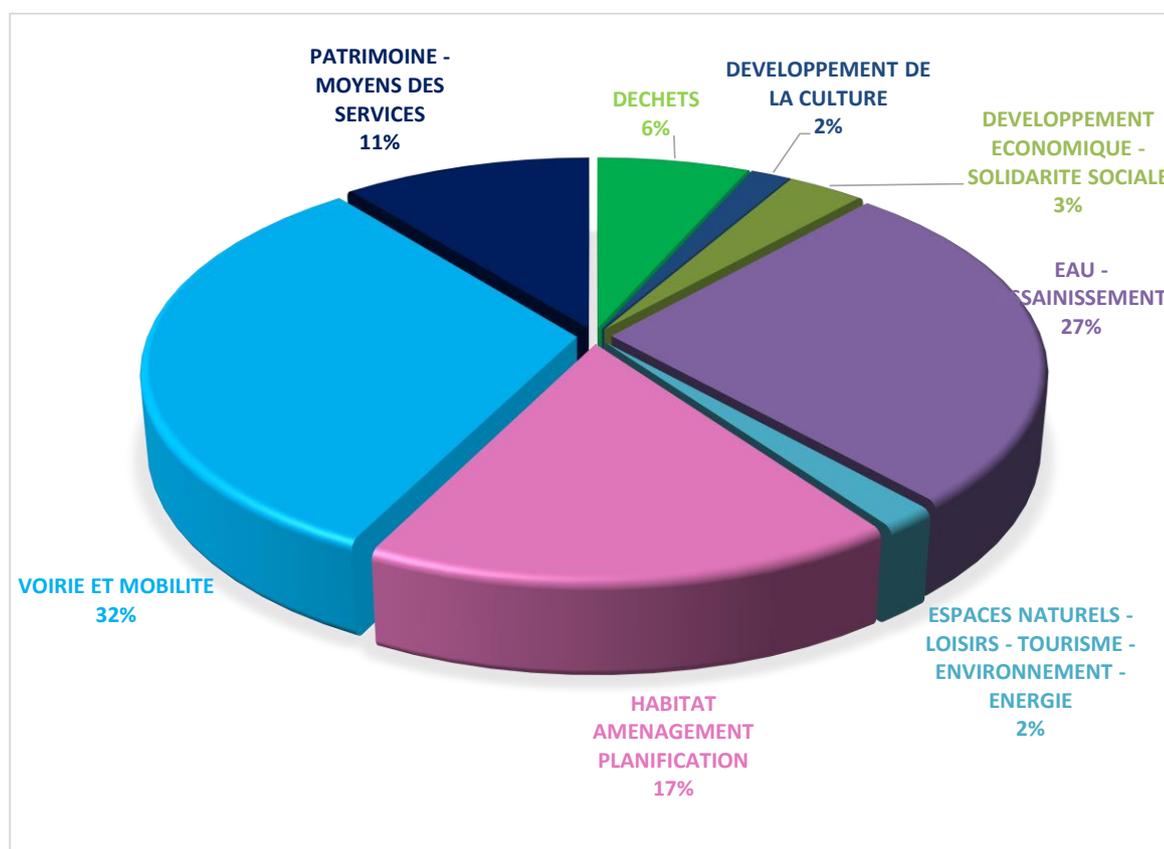
- Les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également **les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :**

- Les travaux dans les bâtiments communautaires,
- Les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- Les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Les dépenses d'investissement par thématiques

L'enveloppe de gestion fixe



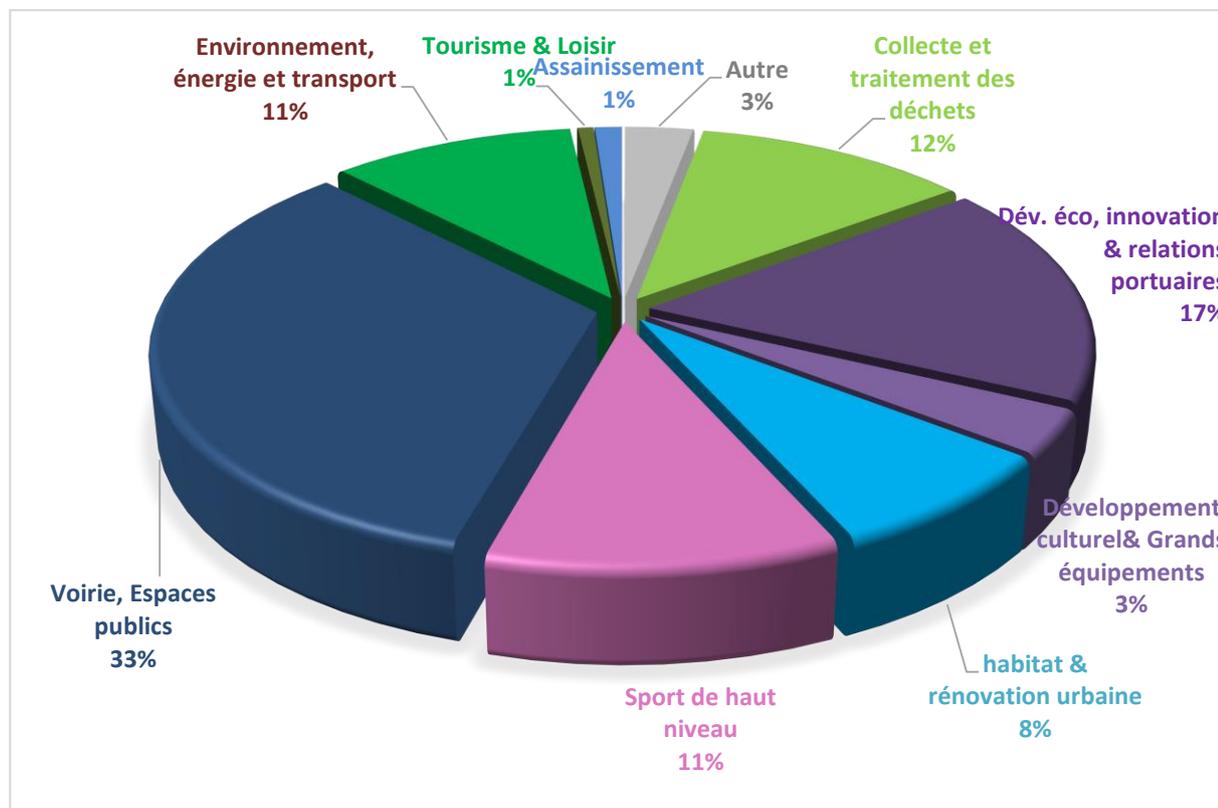
Les principales opérations

- Programme annuel de voirie : 4 M€
- Travaux d'ouvrage de collecte : 3,9M€
- Renouvellement du parc d'autobus : 3,8 M€
- Collecteur et branchement des eaux usées : 1 M€

L'enveloppe projets

L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents.

Cette enveloppe représente 55,23 M€ soit 62 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), à l'échelle du mandat, dans le cadre des différentes délégations. On note que la thématique Voirie et

Espace publics représente 33% des investissements. Ce poids important est lié aux opérations de réfection de la digue, de renouvellement urbain et de voirie spécifique.

Les principales opérations

- La reconstruction de la régie collecte : 6M€
- Euraénergie : 4,4M€
- La rénovation du stade Tribut : 2,5M€
- La rénovation du chenal de l'AA à Grand Fort Philippe : 2,4M€
- Renouvellement urbain du secteur Gare à Gravelines : 1,3M€
- Rénovation de la toiture du PLUS à Cappelle la Grande : 980K€
- NPNRU Tétéghem : 800K€
- Plan exceptionnel de voirie pour les communes : 630K€
- Renouvellement urbain « Petit bénéfice » à Bray-Dunes : 400K€

Les dépenses d'équipement (hors subvention)

73,91 M€ (11,3 M€ ; +18%)

En 2022, comme pour les années précédentes, ces dépenses représentent le poste le plus important.

Les subventions d'équipement

14,91 M€ (-8,98 M€ ; -37%)

En 2022, la collectivité a versé 14,91 M€ de subventions d'équipement dont 70% sont représentés par les opérations en lien avec le GPMD, l'habitat et les fonds de concours :

- Appui aux opérations d'aménagement du Port : 4,87M€
- Subventions relatives aux logements sociaux neufs : 1,85 M€
- Subventions relatives à la rénovation de logements sociaux : 1,03M€
- Aides ANAH : 1,9 M€
- Fonds de concours aux communes : 556K€

Ainsi ces subventions traduisent la volonté d'axer la politique en faveur du développement de la plate-forme industrialo-portuaire, de renforcement de la solidarité vis-à-vis des communes et des habitants en leur proposant une offre de logement diversifiée et adaptée

Le remboursement de la dette

30,5 M€ (+1,87M€ ; +6,55%)

En 2022, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 30,5 M€, contre 28,6 M€ en 2021, soit une augmentation de 6,55% contre une diminution de 2,4% en 2021. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MARQUE PAR UN RECOURS A L'EMPRUNT PLUS IMPORTANT

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) revenu à la normal en 2022

5,3 M€ (-12,22M€ ; -70%)

Le FCTVA perçu en 2021 était de 17,62M€. Cette dotation était importante du fait d'un décalage de versement de 2020 à 2021.

Des subventions et dotations en diminution

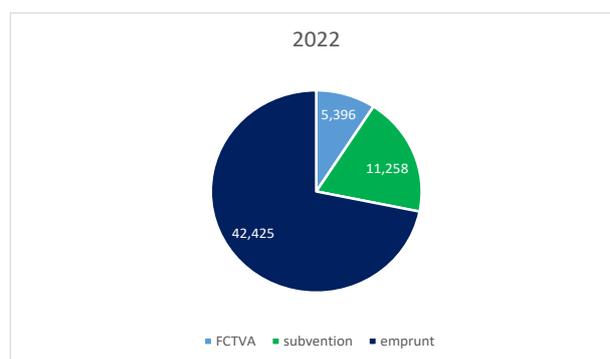
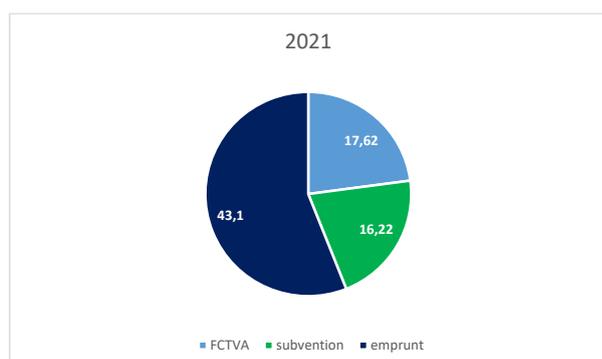
11,25M€ (-4,96 M€ ; -30%)

Elles ont été encaissées à hauteur de 11,22 M€ en 2022. Elles s'élevaient en 2021 à 16,22 M€.

Un recours à l'emprunt stabilisé

42,42 M€ (-0,68 M€ ; - 1,5%)

Le recours à l'emprunt en 2022 a été de 42,42 M€ contre 43,10 M€ en 2021. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.



LA DETTE ET SA GESTION : UN ENDETTEMENT EN AUGMENTATION

Evolution de la dette

464,13 M€ (+11,9 M€ ; +2,63%)

L'année 2022 affiche une variation positive de la dette de 11,9 M€ conduisant à une évolution de l'endettement de 2,63%.

Après les retraitements décrits dans le tableau ci-après, la dette consolidée de la Communauté Urbaine de Dunkerque (hors compte 165-1676-168)

s'élève à 464,13 M€ au 31/12/2022 contre 452,23 M€ au 31/12/2021.

Cette dette retraitée est composée essentiellement de la dette bancaire et obligataire pour un montant de 454,64M€, et de manière résiduelle de la dette consentie par l'Agence de l'eau (9,49M€) et par l'Etat au titre de l'avance remboursable accordée aux autorités organisatrices de la mobilité (2,28M€)

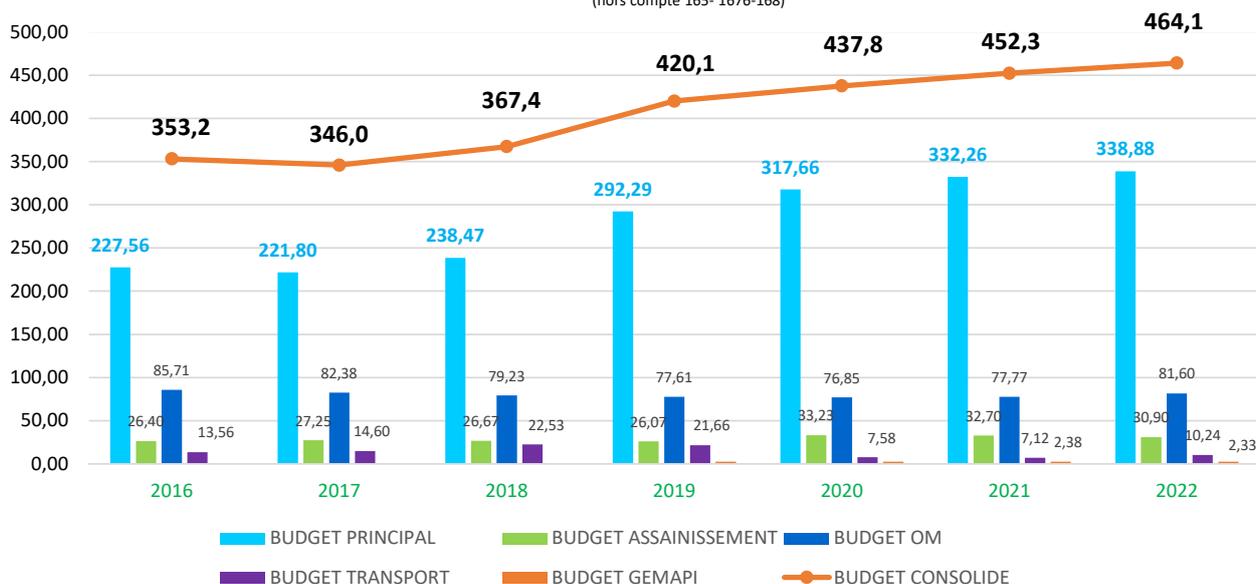
TOTAL DETTE CONSOLIDÉE (tout budget confondus hors autres dettes comptes 165 - 1676 - 168)	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	469 726 298	97,48%	462 340 134	97,56%	-7 386 164	-1,57%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	0,47%	2 278 690	0,48%	0	0,00%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 884 458	2,05%	9 300 053	1,96%	-584 406	-5,91%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDÉS avant retraitement	481 889 446	100,00%	473 918 877	100,00%	-7 970 569	-1,65%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infine	17 730 000	3,68%	-	0,00%	-17 730 000	-100,00%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	2 433 200	0,50%	2 085 600	0,44%	-347 600	-14,29%
Déduction emprunt relais souscrits auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2022 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	9 500 000	1,97%	7 700 000	1,62%	-1 800 000	-18,95%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDÉS après retraitement	452 226 246	93,84%	464 133 277	97,94%	11 907 031	2,63%

Le recours à l'emprunt a été réalisé à hauteur 42,215 M€ sur l'exercice 2022, au regard d'un niveau de dépenses d'investissement toujours élevé mais contenu à 88M€.

Pour autant, la dette consolidée (après retraitements) poursuit une tendance haussière, mais maîtrisée au regard du volume d'investissements réalisé sur la période 2016-2022 d'un montant de 700 M€ (100 M€ en moyenne par an).

Evolution de la dette consolidée retraitée sur la période 2016-2022

(hors compte 165- 1676-168)



De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement pour l'année 2022 est constatée principalement sur le budget principal et les budgets annexes des ordures ménagères et du transport :

Evolution à la hausse de la dette du budget principal

338,88 M€ (+6,69M€ ; +2,02%)

En effet, après retraitement de l'emprunt obligataire in fine, la dette du budget principal s'élève à 338,88 M€ au 31/12/2022 (contre 332,19 M€ au 31/12/2021) soit une progression modérée de l'encours de 6,69 M€ (+2,02%).

BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	349 919 471	100,00%	338 884 016	100,00%	-11 035 454	-3,15%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	349 919 471	100,00%	338 884 016	100,00%	-11 035 454	-3,15%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	17 730 000	5,07%	-	0,00%	-17 730 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	332 189 471	94,93%	338 884 016	100,00%	6 694 546	2,02%

Evolution à la hausse de la dette du budget des ordures ménagères

81,6 M€ (+3,84M€ ; +4,94%)

Une progression de l'endettement est également constatée sur le budget des ordures ménagères +3,84M€ (+4,94%). La dette s'élève à 81,6M€ au 31/12/2022 (contre 77,76M€ au 31/12/2021).

BUDGET DES ORDURES MENAGERES	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	77 766 206	100,00%	81 604 321	100,00%	3 838 115	4,94%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	77 766 206	100,00%	81 604 321	100,00%	3 838 115	4,94%

Evolution à la hausse de la dette du budget du Transport

10,24 M€ (+3,12M€ ; +43,81%)

Une progression de l'endettement est aussi constatée sur le budget du Transport +3,12M€ (+43,81%). La dette s'élève à 10,24 M€ au 31/12/2022 (contre 7,12M€ au 31/12/2021).

BUDGET TRANSPORT	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	14 342 053	86,29%	15 661 695	87,30%	1 319 643	9,20%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	13,71%	2 278 690	12,70%	0	0,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	16 620 743	86,29%	17 940 385	87,30%	1 319 643	7,94%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	9 500 000	57,16%	7 700 000	42,92%	-1 800 000	-18,95%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	7 120 743	42,84%	10 240 385	57,08%	3 119 643	43,81%

Evolution à la hausse de la dette du budget photovoltaïque

0,17 M€ (+0,1M€ ; +143,84%)

La dette créée en 2021 progresse de +0,1 M€ (+143,84%) au terme de l'année 2022. Néanmoins, la dette du budget photovoltaïque reste peu importante, et s'élève à 0,17M€ au 31/12/2022 (contre 0,07M€ au 31/12/2021).

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	70 000	100,00%	170 687	100,00%	100 687	143,84%
TOTAL DETTE BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	70 000	100,00%	170 687	100,00%	100 687	143,84%

Evolution à la baisse de la dette des autres budgets annexes

A contrario, l'endettement au 31/12/2022 des budgets annexes de l'assainissement et Gemapi sont orientés à la baisse.

Budget Assainissement

30,9 M€ (-1,8M€ ; -5,51%)

En effet, compte tenu de l'absence de recours à l'emprunt sur l'exercice, l'endettement du budget de l'assainissement (après retraitement de la dette agence de l'eau récupérable auprès de SUEZ) se réduit de manière significative pour s'afficher à 30,9M€ au 31/12/2022 (contre 32,7M€ au 31/12/2021) soit une baisse de 1,80M€ (-5,51%).

BUDGET ASSAINISSEMENT	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	25 248 476	71,87%	23 685 130	71,81%	-1 563 346	-6,19%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 884 458	28,13%	9 300 053	28,19%	-584 406	-5,91%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	35 132 935	100,00%	32 985 183	100,00%	-2 147 751	-6,11%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	<i>2 433 200</i>	<i>6,93%</i>	<i>2 085 600</i>	<i>6,32%</i>	<i>-347 600</i>	<i>-14,29%</i>
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	32 699 735	93,07%	30 899 583	93,68%	-1 800 151	-5,51%

Budget Gemapi

2,334 M€ (-0,046M€ ; -1,92%)

De la même manière, l'endettement du budget Gemapi décroît également sensiblement pour s'afficher à **2,334M€ au 31/12/2022** (contre 2,38 M€ au 31/12/2021) soit une baisse de **0,046M€ (-1,92%)**.

BUDGET GEMAPI	AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
DETTE BANCAIRE	2 380 092	100,00%	2 334 283	100,00%	-45 809	-1,92%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 380 092	100,00%	2 334 283	100,00%	-45 809	-1,92%

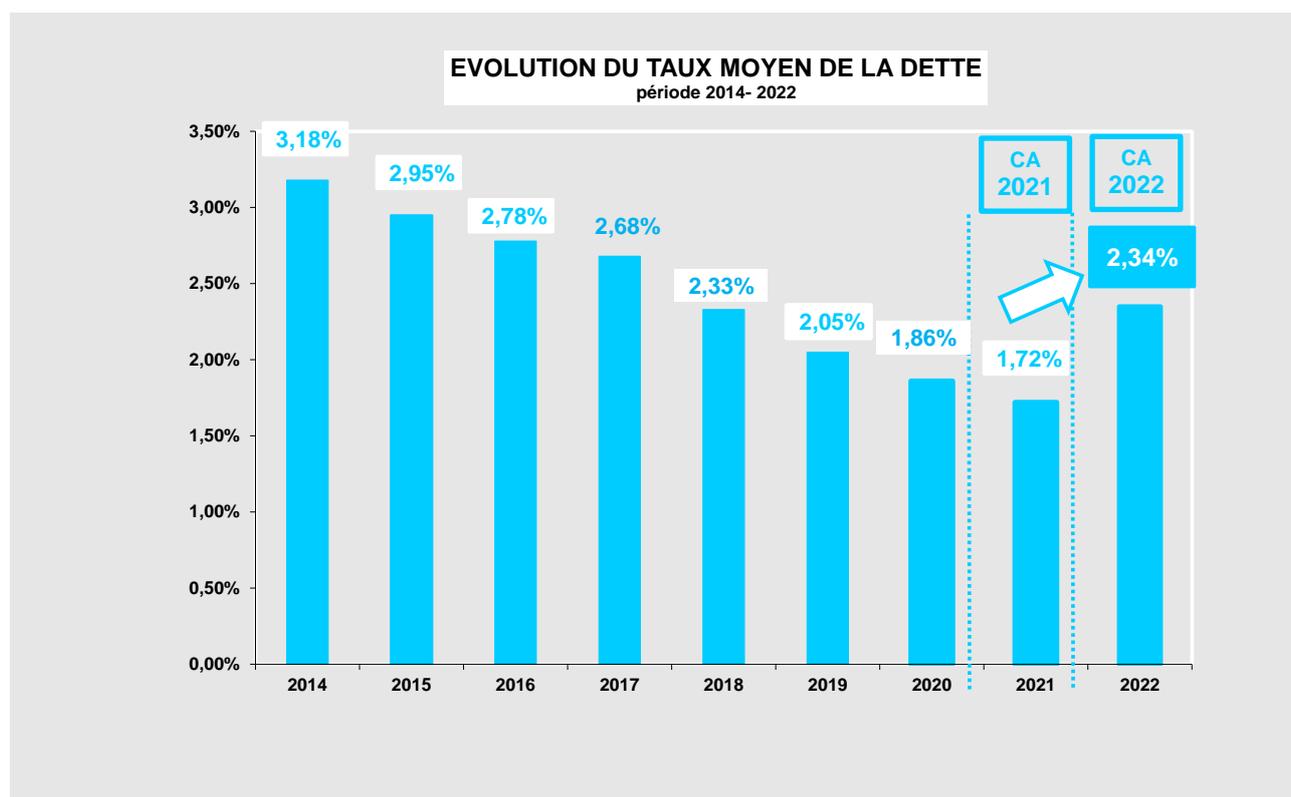
Un taux moyen de la dette en hausse dans un contexte de resserrement monétaire brutal

2,34% (+0,62%)

Après 10 années de baisses consécutives ayant fait passer le taux moyen de la dette de 3,63% en 2011 à 1,72% en 2021, **le taux moyen de la dette augmente de manière significative en s'établissant à 2,34% au 31/12/2022.**

Cette augmentation du taux moyen trouve donc son origine principalement dans l'augmentation des taux d'intérêts indexés sur l'Euribor sur la partie variable de l'encours de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque, malgré les instruments de couverture de taux mis en place, pour limiter l'augmentation des frais financiers.

Le taux moyen de la dette reste néanmoins performant au regard de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne des emprunts qui s'affichent respectivement à 17 ans et 6 mois et 10 ans et 2 mois.



ANNEE 2022 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE				
	CRD	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE VIE MOYENNE
BUDGETS CONSOLIDES				
DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	462 340 134	2,34%	17 ans et 6 mois	10 ans et 2 mois
PAR TYPE DE RISQUE				
Dettes à taux fixe	281 814 726	2,12%	18 ans et 1 mois	10 ans et 6 mois
Dettes à taux variable	96 232 981	2,63%	14 ans et 8 mois	8 ans et 5 mois
Dettes à taux variable couvert	72 697 839	2,55%	20 ans et 7 mois	11 ans
Dettes structurées	11 594 588	3,81%	8 ans	4 ans et 6 mois
PAR BUDGET				
PRINCIPAL	338 884 016	2,07%	18 ans et 8 mois	10 ans et 11 mois
ORDURES MENAGERES	81 604 321	3,27%	15 ans et 11 mois	8 ans et 11 mois
ASSAINISSEMENT	23 685 130	2,57%	16 ans	9 ans et 4 mois
TRANSPORT	15 661 695	2,92%	2 ans et 5 mois	1 ans et 5 mois
GEMAPI	2 334 283	1,46%	25 ans et 2 mois	15 ans et 3 mois
PHOTOVOLTAÏQUE	170 687	1,42%	12 ans et 4 mois	6 ans et 4 mois

Une gestion sécurisée de la dette

97,49% de financements simples

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces derniers se sont engagés à développer l'information financière sur les produits structurés.

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2022 (non retraités de l'emprunt relais) **confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.**

La dette bancaire est orientée majoritairement (97,49%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent seulement 2,51% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs, positionnés (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (*Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires*).

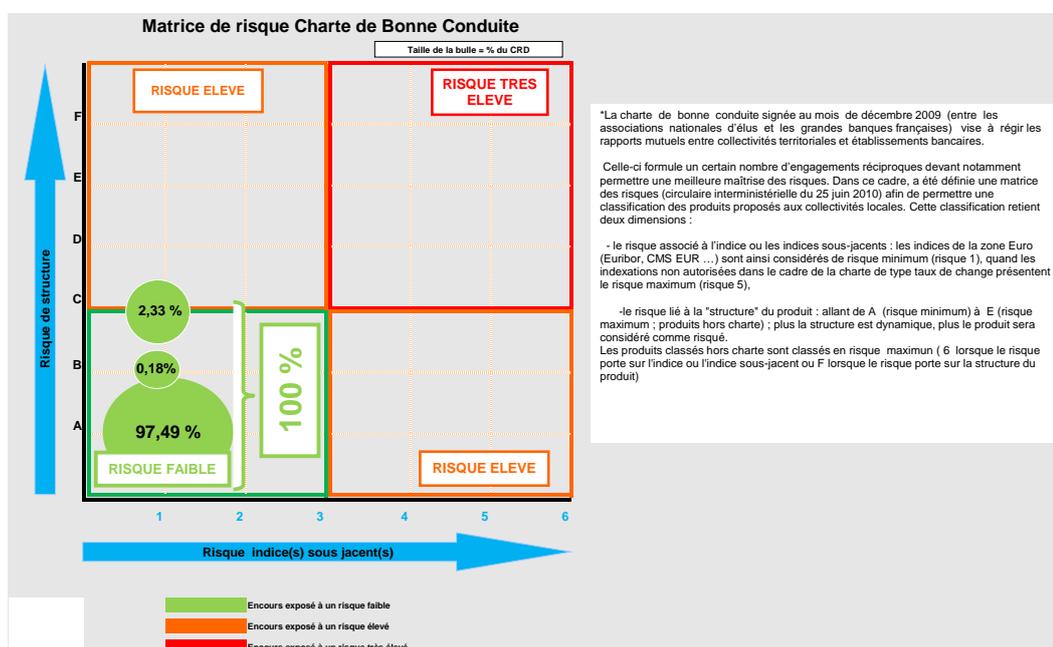
Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée reste performant à 3,81% au 31/12/2022 (contre 4,08 % au 31/12/2021), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ⁽¹⁾ ⁽²⁾						
ENCOURS AU 31/12/2022		462 340 134 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX	
dont	Encours	%	nombre de contrats	Après opérations de swap et options		
				%	en	
FINANCEMENTS CLASSIQUES	450 745 546 €	97,49%	91	TAUX FIXE	63,33%	
dont encours à taux fixe classique	281 814 726 €	60,95%	59	dont taux fixe classique	60,95%	
dont encours à taux variable classique	96 232 981 €	20,81%	21	dont taux fixe structuré	2,37%	
dont encours à taux variable classique couvert	72 697 839 €	15,72%	11			
FINANCEMENTS STRUCTURES	11 594 588 €	2,51%	7	TAUX VARIABLE	36,67%	
dont encours structurés à risque faible	11 594 588 €	2,51%	7	dont taux variable classique	20,81%	
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable couvert	15,72%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré	0,13%	
TOTAL	462 340 134 €	100%	98	TOTAL	100%	

(1) Données définitives au 31/12 /2022 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction emprunt relais souscrit auprès de l'AFL d'un capital restant dû de 7 700 000 € (préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK Plus de mobilité)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après l'application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées et options), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », dans la mesure où 100% de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2022.

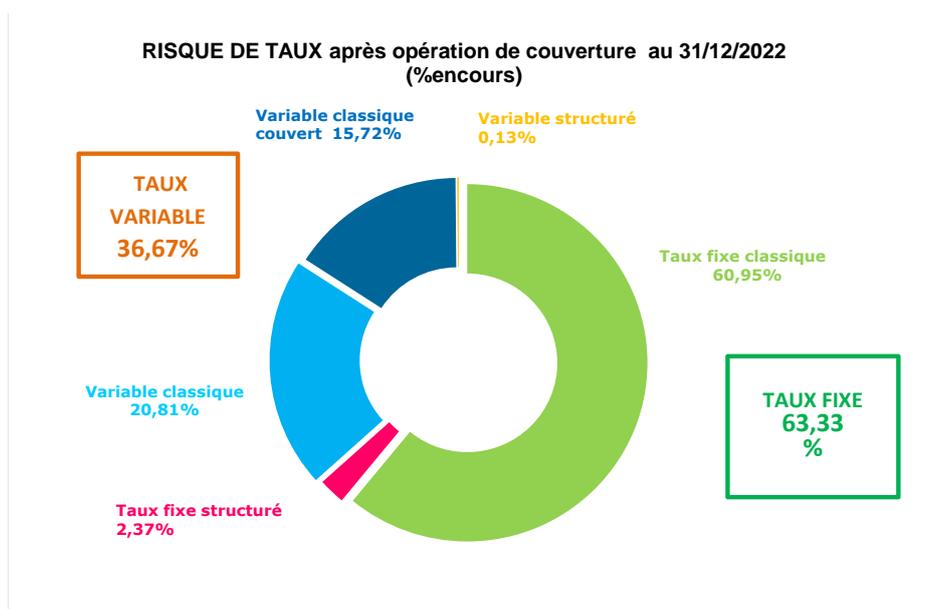


Evolution de la structure de la dette bancaire

63,33% à taux fixe /36,67% à taux variable au 31/12/2022

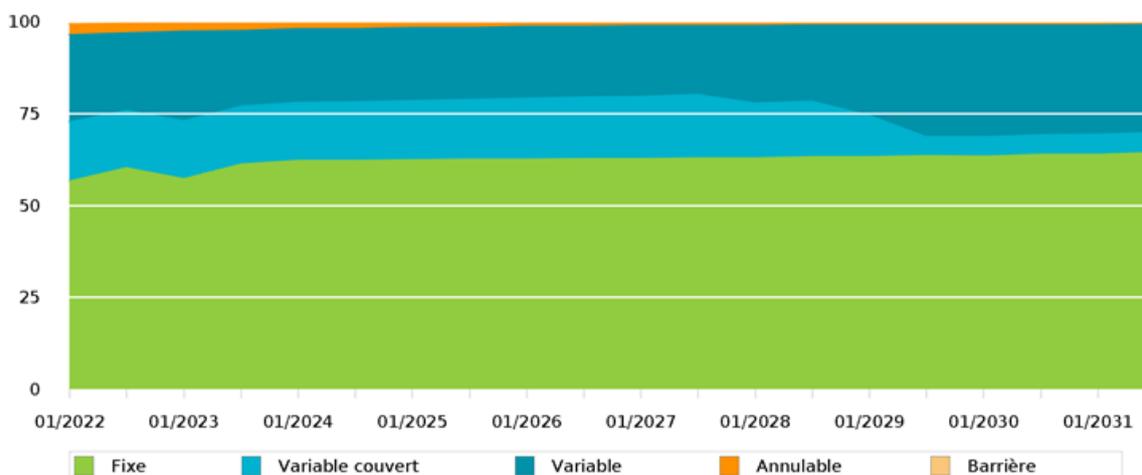
Au terme de l'exercice 2022, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à **63,33%** (dont 60,95% à taux fixe classique et 2,37% à taux fixe structuré) contre **36,67%** à **taux variable** (dont 20,81% à taux variable classique, 15,72% à taux variable couvert et 0,13% à taux variable structuré).

Cette structure de la dette est en parfaite adéquation avec les recommandations faites par notre conseil en gestion dette Finance Active qui préconise pour un emprunteur récurrent, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.



L'évolution du risque de taux sur la période 2023 à 2031, hors nouveaux emprunts, laisse apparaître une structure de la dette relativement stable avec une répartition taux fixe – taux variable respectivement de 64% et 36%, proche des recommandations précitées.

Afin de se prémunir d'une hausse importante des taux monétaires, la dette à taux variable (environ 43% en moyenne sur la période 2022-2028) bénéficie de couvertures de taux (cap = taux plafond garanti) afin de limiter l'évolution des frais financiers. Ces instruments financiers devront être reconduits progressivement, afin de maintenir ce niveau de couverture de taux notamment au-delà de l'année 2029.



ANNEE 2022 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes au 31/12/2022 :

Budget	Encours au 31/12/2022	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
PRINCIPAL	338 884 016 €	Taux fixe	192 648 073 €	56,85%
		dont Taux fixe classique	188 327 731 €	55,57%
		dont Taux fixe structuré	4 320 343 €	1,27%
		Taux variable	146 235 943 €	43,15%
		dont Taux variable classique	79 874 769 €	23,57%
		dont Taux variable couvert	65 737 747 €	19,40%
		dont Taux variable structuré	623 427 €	0,18%
ASSAINISSEMENT	23 685 130 €	Taux fixe	14 772 972 €	62,37%
		dont Taux fixe classique	13 796 972 €	58,25%
		dont Taux fixe structuré	976 000 €	4,12%
		Taux variable	8 912 158 €	37,63%
		dont Taux variable classique	4 764 539 €	20,12%
		dont Taux variable couvert	4 147 619 €	17,51%
ORDURES MENAGERES	81 604 322 €	Taux fixe	68 839 974 €	84,36%
		dont Taux fixe classique	63 233 156 €	77,49%
		dont Taux fixe structuré	5 606 819 €	6,87%
		Taux variable	12 764 348 €	15,64%
		dont Taux variable classique	9 951 875 €	12,20%
		dont Taux variable couvert	2 812 473 €	3,45%
TRANSPORT	15 661 695 €	Taux fixe	14 638 291 €	93,47%
		dont Taux fixe classique	14 570 291 €	93,03%
		dont Taux fixe structuré	68 000 €	0,43%
		Taux variable	1 023 404 €	6,53%
		dont Taux variable classique	1 023 404 €	6,53%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
GEMAPI	2 334 283 €	Taux fixe	1 715 889 €	73,51%
		dont Taux fixe classique	1 715 889 €	73,51%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	618 394 €	26,49%
		dont Taux variable classique	618 394 €	26,49%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
PHOTOVOLTAÏQUE	170 687 €	Taux fixe	170 687 €	100,00%
		dont Taux fixe classique	170 687 €	100,00%
		Taux variable	0 €	0,00%
		dont Taux variable classique	0 €	0,00%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
CONSOLIDE	462 340 134 €	Taux fixe	292 785 887 €	63,33%
		dont Taux fixe classique	281 814 726 €	60,95%
		dont Taux fixe structuré	10 971 161 €	2,37%
		Taux variable	169 554 247 €	36,67%
		dont Taux variable classique	96 232 981 €	20,81%
		dont Taux variable couvert	72 697 839 €	15,72%
		dont Taux variable structuré	623 427 €	0,13%

Emprunts nouveaux mobilisés ou souscrits au cours de l'année 2022 à des conditions financières encore performantes

Malgré l'instabilité connue en 2022, les emprunts mobilisés au cours de l'année

essentiellement à taux fixe ont bénéficié de conditions financières performantes à un taux moyen de 1,74%, toutefois dégradé par rapport à l'année 2021 (taux multiplié par 2 par rapport aux financements contractualisés en 2021).

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2022	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE
						Type	%	
MIN539022EUR (000585)	LA BANQUE POSTALE	5 000 000 €	5 000 000 €	18/10/2021	Déblocage des fonds : le 1er avril 2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,82%	25ans
59-16734476CGP3CUDUN (000586)	ARKEA	10 000 000 €	1 500 000 €	23/11/2021	Déblocage des fonds : 8 500 000 € au 28/12/2021 et 1 500 000 € au 31/05/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,74%	25ans
1965 - 1972 (000587)	AGENCE France LOCALE	5 000 000 €	4 930 000 €	07/12/2021	Déblocage des fonds : 70 000 € au 28/12/2021 et 4 930 000 € au 29/04/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 0,73%	25ans
(000588) 5916734476CGP4CUDUN	ARKEA	5 000 000 €	5 000 000 €	10/05/2022	02/11/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,21%	25ans
(000589) 10002275391	CREDIT AGRICOLE	5 000 000 €	5 000 000 €	27/04/2022	15/06/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,37%	25ans
(000590) MIN540906EUR	LA BANQUE POSTALE	5 000 000 €	5 000 000 €	29/03/2022	02/11/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 1,42%	25ans
(000591) MIN542644EUR	LA BANQUE POSTALE (financement projet Euraénergie)	10 000 000 €	4 000 000 €	21/09/2022	Déblocage des fonds : 4 000 000 € au 05/12/2022 et 6 000 000 € au 01/02/2023	fixe	Taux fixe trimestriel de 2,37%	25ans
(000592)MIN543016EUR	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	04/10/2022	30/12/2022	fixe	Taux fixe trimestriel de 2,93%	25ans
(000593) MIN543264EUR	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	0 €	17/11/2022	phase de mobilisation (sur €STER +0,95%) jusqu'au 31/10/2023	fixe	Taux fixe trimestriel de 3,61%	30ans
(000594)2436-2434	AGENCE France LOCALE	10 000 000 €	1 785 000 €	30/11/2022	Décassement des fonds 1 785 000 € au 23/12/2022 + 8 215 000 € au 01/02/2023	fixe	Taux fixe trimestriel de 3,36%	25ans
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2022			42 215 000 €					

Partenaires financiers de la communauté urbaine de dunkerque

Une dette souscrite principalement (98,11%) auprès des établissements bancaires

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 98 contrats d'emprunt, ainsi que 24 instruments financiers (swaps et options). Le

recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur relativement diversifiée au 31/12/2022, avec néanmoins une prédominance de deux établissements bancaires (SFIL /La Banque Postale et Agence France Locale) qui détiennent ensemble 63,48% de l'encours de la dette de la communauté Urbaine de Dunkerque.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR		
BANQUES	CRD AU 31/12/2022	%
SFIL CAFFIL	190 579 101 €	41,22%
AGENCE France LOCALE	83 010 559 €	17,95%
GRUPE CREDIT AGRICOLE	49 659 612 €	10,74%
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	45 314 963 €	9,80%
ARKEA	36 262 828 €	7,84%
SOCIETE GENERALE	21 494 928 €	4,65%
LA BANQUE POSTALE	19 905 013 €	4,31%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	8 750 000 €	1,89%
CREDIT COOPERATIF	4 907 215 €	1,06%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	2 455 916 €	0,53%

